

**DELIBERATION PORTANT SUR
LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2022-2023 DE L'ECOLE DE DROIT**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2022-2023 en annexe des formations
suivantes portées par l'Ecole de Droit :

- Annexe au règlement des études
- Capacité en Droit
- Licence Droit
- Licence Administration économique et sociale (AES)
- Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier
- Licence professionnelle Métiers du notariat
- Master Droit social
- Master Droit des affaires
- Master Droit civil
- Master Justice, procès et procédures
- Master Droit notarial
- Master Administration économique et sociale
- Master Relations internationales
- Master Administration publique
- Master Droit pénal et sciences criminelles

Membres en exercice : 43

Votes : 30

Pour : 22

Contre : 3

Abstentions : 5

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2022-09-13-06

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Annexe 1 / 2022-2023 : Accès à la salle d'examen

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé. Ce délai est impérativement inférieur à 1 h. Ce délai est identique pour l'ensemble des formations de la composante.

Institut	Composante	Retard toléré
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	30 minutes pour les épreuves d'une durée inférieure ou égale à 2 heures 1 heure pour les épreuves d'une durée supérieure à 2 heures
	Ecole d'Economie	
	IAE Clermont Auvergne	
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	
	UFR Langues, Cultures et Communication	
	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	
Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR Biologie	
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales	
	UFR de Pharmacie	
	UFR d'Odontologie	
Institut des Sciences	UFR Chimie	
	UFR Mathématiques	
	École Universitaire de Physique et d'Ingénierie	
	École de l'OPGC	
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné
	Sigma Clermont	non concerné

* hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI...

Institut	Composante	CM			TD			TP		
		Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences
Institut des Sciences	UFR Chimie									
	UFR Mathématiques									
	École Universitaire de Physique et d'Ingénierie									
	École de l'OPGC									
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne									
Clermont Auvergne INP*	ISIMA									
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné								
	Sigma Clermont	non concerné								

* hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI...

Annexe 3 / 2022-2023 : Absence aux épreuves d'évaluation continue

Absence aux épreuves d'évaluation continue : distinction absences justifiées et injustifiées et nombre d'absences tolérées avant que l'étudiant soit déclaré défaillant. Préciser si ce nombre d'absences est compté à l'UE ou à l'EC, au semestre ou à l'année...

Institut	Composante	Distinction ABI/ABJ	Nombre d'absences
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	oui	ABI - 0, ABJ - 1
	Ecole d'Economie	oui	
	IAE Clermont Auvergne	oui	
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	oui	
	UFR Langues, Cultures et Communication	oui	
	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	oui	
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	oui	
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	oui	
Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR Biologie	oui	
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales	oui	
	UFR de Pharmacie	oui	
	UFR d'Odontologie	oui	
Institut des Sciences	UFR Chimie	oui	
	UFR Mathématiques	oui	
	École Universitaire de Physique et d'Ingénierie	oui	
	École de l'OPGC	oui	
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	oui	
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	oui	
	Polytech Clermont-Ferrand		non concerné
	Sigma Clermont		non concerné

* hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI...

Ecole de droit

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2022 - 2023

CAPACITE EN DROIT

Conseil de Gestion : le 08/09/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Christine BERTRAND - Christine.BERTRAND@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Capacité 1ère année	Christine BERTRAND	Christine.BERTRAND@uca.fr
Capacité 2ème année	Christine BERTRAND	Christine.BERTRAND@uca.fr

Contact en scolarité : scola.doit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. - 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures - 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'EC. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
pas de stages obligatoires		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Redoublement

Un redoublement est de droit pour chacune des deux années de la capacité en droit.

Un étudiant qui aurait, pour une année donnée, déjà redoublé, ne pourra être autorisé à redoubler une seconde fois

Poursuite d'études

Conformément à l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit :

- peuvent s'inscrire en première année de licence mention droit, les titulaires du certificat de capacité en droit ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 ;
- peuvent s'inscrire en deuxième année de licence mention droit, les titulaires du certificat de capacité en droit ayant obtenu une moyenne au moins égale à 15 sur 20.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Capacité en droit 1ère année

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	Semestre 1		X		
B	Semestre 2		X		

Niveau 2 - Capacité en droit 2ème année

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	Semestre 1		x		
B	Semestre 2		x		

L'inscription en 2ème année est possible pour les candidats qui ont validé la 1ère année.

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

Toute demande d'inscription en 2ème année formulée par un étudiant qui a validé au moins un semestre d'enseignement de la 1ère année doit être adressée à la scolarité, au plus tard le 30 septembre, et est soumise à la décision des responsables pédagogiques.

Capacité en droit 1ère année

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	EC 1 : Introduction au droit privé		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Les principes du droit constitutionnel		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : La Vème République													
		EC 4 : Droit de la famille		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 5 : Méthodes du travail universitaire													
			0												
2	B	EC 1 : Droit des obligations		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit commercial		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Institutions administratives		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Droit de l'Union européenne		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
					0										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements dont le volume horaire est de 30h : l'évaluation terminale sera une épreuve écrite à distance d'une durée de 3 heures.
- pour les enseignements dont le volume horaire est de 12h : l'évaluation terminale sera une épreuve écrite à distance d'une durée de 1 heure.

Capacité en droit 2ème année

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	EC 1 : Droit administratif	40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit civil notarial	20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Economie politique	20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Méthodes du travail universitaire												
		0												
2	B	EC 1 : Droit du travail	20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal	20	EvT		1	O					1	E	1H
		EC 3 : Procédure civile	20	EvT		1	O					1	E	1H
		EC 4 : Finances publiques	20	EvT		1	O					1	E	1H
		0												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

20 minutes environ (durée de préparation éventuelle non incluse)

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements dont le volume horaire est de 30h : l'évaluation terminale sera une épreuve écrite à distance d'une durée de 3 heures.
- pour les enseignements dont le volume horaire est de 12h : l'évaluation terminale sera une épreuve écrite à distance d'une durée de 1 heure.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Licence mention Droit

Parcours 1 : L1 DROIT Standard
Parcours 2 : L1 DROIT Parcours adapté
Parcours 3 : L2 DROIT Standard
Parcours 4 : L2 DROIT Collège de droit
Parcours 5 : L3 Droit privé
Parcours 6 : L3 Droit privé Collège de droit
Parcours 7 : L3 Droit public standard
Parcours 8 : L3 Droit public Collège de droit
Parcours 9 : L3 Science politique
Parcours 10: L3 Métiers de l'immobilier
LAS 3

Conseil de Gestion : avis favorable le 05/07/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : CAFARELLI François, francois.cafarelli@hotmail.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
L1 - Remédiation - Réopass	Jennifer MARCHAND	jennifer.marchand@uca.fr
L1 et L2 LAS	Ludovic BENEZECH	ludovic.benezech@uca.fr
L2 et L3 Collège de droit	Rémi OULION	remi.oulion@uca.fr
L2	Sophie PRETOT	sophie.pretot@uca.fr
L3 Droit privé , public et science politique	Christine BERTRAND	christine.bertrand@uca.fr
L3 Métiers de l'immobilier	Bernard PIGAGNIOL	bernard.pigagniol@uca.fr

Contact en scolarité :

Responsable Administrative	Aurelie DRUEL	aurelie.druel@uca.fr
Responsable de scolarité	Magalie COUSTEIX	responsable-scolarite.deg@uca.fr
Niveau 1		scola.l1.deg@uca.fr
Niveau 2		scola.l2.deg@uca.fr
Niveau 3		scola.l3.deg@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Oui - non contrôlée
Assiduité aux TD	contrôlée / appel / 2 absences Pas de distinction absences justifiées / injustifiées.
Assiduité aux TP	non concerné
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence aux EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en 2 ^{de} chance

Pour les LAS 3, se référer aux Informations générales et aux règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 3 absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
L3 - Parcours Métiers de l'immobilier	6 semaines	Hors cours et examens

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation :

N1	Jennifer MARCHAND
N2	Sophie PRETOT
N3	Christine BERTRAND
N3 parcours MI	Bernard PIGAGNIOL

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Tous Parcours					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			X		
B			X		
C			X		

Niveau 2 - Tous Parcours					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				X	B et C
B			X		
C			X		

Niveau 3 - Tous Parcours sauf "Métiers de l'immobilier"					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				X	B et C
B			X		
C			X		

Niveau 3 - Parcours "Métiers de l'immobilier"					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			X		
B			X		

NIVEAU 1 - Parcours DROIT STANDARD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	2	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	2	E	1h30	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Qu'est-ce que le droit ?	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction historique au droit	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Parcours "Standard"	4												
		EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		9	EvC		2	E et O		2	E	2h		E	1h
		EC 2 : Test de positionnement numérique		1	EvC		min 2	A					1	A	30 min
	C a u c h o i x	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO													
		UE 1 : Introduction à l'économie	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Mathématiques : indices et analyse	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION													
		UE 1 : Grandes fonctions de l'entreprise	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Mathématiques : indices et analyse	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES															
UE 1 : Introduction à la sociologie		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 2 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
			30												

2	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé 2 : objet et sujet de droit	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Introduction au droit international public et européen	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Culture juridique et politique	2		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		UE 5 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE6: Développement durable (à distance)			EvT		1	A					1	A	
	C (a u c h o i x)	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Droit civil 2 : droit des personnes	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO													
		UE 1 : Macroéconomie 1 : Grandes fonctions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Mathématiques et statistiques descriptives	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION													
		UE 1 : Système d'information comptable	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		UE 2 : Mathématiques et statistiques descriptives	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES													
UE 1 : Introduction à la sociologie 2	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
UE 2 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
		30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Les étudiants en RSE doivent subir une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

B : En MTU, les étudiants en RSE doivent produire devoir-maison écrit et composer lors de l'épreuve sur table organisée dans le courant du semestre. Il n'y a pas d'EvT pour la première session.

C : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant subit les mêmes évaluations que les étudiants classiques, en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

Epidémie COVID-19: Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement.

NIVEAU 1 - Parcours DROIT - Parcours adapté "Accompagnement Réopass"

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	2	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	2	E	1h30	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Qu'est-ce que le droit ?	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction historique au droit	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Parcours adapté "Accompagnement - Réopass"	4												
		EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		5	EvC		2	E et O		2	E	2h	1	E	1h
		EC 2 : Approfondissement disciplinaire		2	EvC		2	E et O		1	E	1h			
		EC 3 : Test de positionnement numérique		1	EvC		min 2	A					1	A	30 min
	C (au choix)	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
			30												
A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT														
	UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	COMPETENCES TRANSVERSALES														
	UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	UE 2 : Introduction au droit privé 2 : objet et sujet de droit	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	UE 3 : Introduction au droit international public et européen	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h	

2	B	Au choix:												
		Parcours adapté "Remédiation"												
		UE 4 : Anglais	3		EvC	Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE 5 : Culture juridique et politique	2											
		EC 2 : Culture juridique et politique - Standard		1	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h
		EC 3 : Culture juridique et politique - Renforcement		1	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h
		UE 8 : Développement durable (à distance)			EvT	1	A					1	A	
		ou												
		Parcours adapté "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"												
		UE 6 : Anglais	3		EvC	Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
	UE 7 : "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"	2		EvC	2	E ou O ou M					1	ou O ou M		
	UE 8 : Développement durable (à distance)			EvT	1	A					1	A		
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT												
		UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Droit civil 2 : droit des personnes		3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
		30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Les étudiants en RSE doivent subir une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

B : En MTU, les étudiants en RSE doivent produire devoir-maison écrit et composer lors de l'épreuve sur table organisée dans le courant du semestre. Il n'y a pas d'EvT pour la première session.

C : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant subit les mêmes évaluations que les étudiants classiques, en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

D : Les étudiants souhaitant se réorienter sont invités à contacter La Fabrique qui leur proposeer un accompagnement spécifique. Celui-ci est facultatif et non créditant.

Epidémie COVID-19: Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement.

NIVEAU 2 - Parcours DROIT STANDARD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

40 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 1	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 1	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES - Au choix													
		UE1 : Droit pénal général 1 avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	TD + E	E : 3h	1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel 1	1		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
		ou													
		UE1 : Droit pénal général 1 sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	TD + E	E : 3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel 1	1		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Histoire du droit pénal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO													
		UE 1 : Macroéconomie 1	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Probabilités 1	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION													
		UE 1 : Comptabilité de gestion	3		EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
UE 2 : Probabilités 1	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h		

a u c h o i x)	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES													
	UE 1 : Histoire des idées politiques	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	UE 2 : Enjeux politiques de la société française	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES													
	UE 1 : Gestion de projet	3		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	puis au choix													
	UE 2 : Enseignements professionnalisants en Economie-Gestion	3												
	EC 1: Soutien Comptabilité-Finance		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	EC 2: Soutien Management-Marketing		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	ou													
	UE 3 : Enseignements professionnalisants en Droit	3												
	EC 1: Soutien Droit public		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
EC 2: Soutien Droit privé		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
	30													
A B	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
	UE1 : Droit administratif 2	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	UE2 : Droit civil 2	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE1 : Droit pénal général 2	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE2 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
	UE4 : Option au choix - Cf. Livret de l'étudiant	2												
	Histoire du droit des personnes et de la famille			EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Anglais de spécialité			EvC		min 2	E et O			Sans objet		2	E et O	
	Droit américain			EvC		min 2	E et O			Sans objet		1	E ou O	
	Eucadroit			EvT		1	M					1	M	
	Modélisation des Nations-Unies			EvC			M et O					1	M et O	
	Université d'été franco-tchèque			EvC		2	M et O					1	M et O	
	Lysias			EvC		2	M ou O					1	M ou O	O - 30min
	UE5 : UE Libre (voir catalogue UE libre)	3												
	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
UE 1 : Droit commercial	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	

4	C (a u c h o i x)	UE 2 : Droit fiscal	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h		
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO													
		UE 1 : Macroéconomie 2	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Probabilités 2 (complément d'algèbre/d'analyse)	3		EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION													
		UE 1 : Comptabilité approfondie	3		EvC	2	E		1	E	1h30	1	E	1h	
		UE 2 : Probabilités 2 (complément d'algèbre/d'analyse)	3		EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES													
		UE 1 : Sociologie de l'action publique	3		EvT	1	E	1h					1	E	1h
		UE 2 : Sociologie : auteurs et théories	3		EvT	1	E	1h					1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES													
		UE 1 : Enseignements professionnalisant vers l'insertion pro	3		EvC	2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
		UE 2 : Projet tutoré ou stage	2		EvC	2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
		puis au choix													
		UE 3 : Accompagnement vers les métiers de la gestion	1		EvC	2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
		ou													
UE 4 : Accompagnement vers les métiers du droit	1		EvC	2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*			
		30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - Au S4, tous les étudiants doivent suivre une option (UE4 - bloc B) et une UE libre (UE5 - bloc B)

Epidémie COVID-19: Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement.

NIVEAU 2 - Parcours DROIT Collège de Droit

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 1	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 1	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Droit pénal général 1 avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	TD + E	E : 3h	1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel 1	1		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
		ou													
		UE1 : Droit pénal général 1 sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	TD + E	E : 3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel 1	1		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Histoire du droit pénal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COLLEGE DE DROIT													
		UE 1 : Collège de Droit	2												
		EC 1: Droit approfondi - Contexte international du droit		1	EvC		2	O + E		2	O + E		2	O + E	
		EC 2: Droit et... - Sociologie du droit		1	EvT		1	O		1	O		1	O	
	EC 3: Théorie et pratique - Méthode de la recherche juridique		1	EvC		2	O + E		2	O + E		2	O + E		

4	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT	30												
		UE1 : Droit administratif 2	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 2	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Droit pénal général 2	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE4 : Option au choix - Cf. Livret de l'étudiant	2												
		Histoire du droit des personnes et de la famille			EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Anglais de spécialité			EvC		min 2	E et O			Sans objet		2	E et O	
		Droit américain			EvC		min 2	E et O			Sans objet		1	E ou O	
		Educadroit			EvT		1	M					1	M	
		Modélisation des Nations-Unies			EvC			M et O					1	M et O	
	Université d'été franco-tchèque			EvC		2	M et O					1	M et O		
	Lysias			EvC		2	M ou O	O - 30min				1	M ou O	O - 30min	
	UE5 : UE Libre (voir catalogue UE libre)	3													
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit commercial	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Droit fiscal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COLLEGE DE DROIT													
UE 1 : Collège de Droit		2													
EC 1: Droit approfondi - Droit du numérique			1	EvC		2	O		2	O		2	O		
EC 2: Droit et... - Les grandes œuvres juridiques		1	EvT		1	O		1	O		1	O			
EC 3: Théorie et pratique - Questions contemporaines et pouvoirs publics		1	EvC		2	O + E		2	O + E		2	O + E			
		30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - Au S4, tous les étudiants doivent suivre une option (UE4 - bloc B) et une UE libre (UE5 - bloc B)

Epidémie COVID-19: Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement.

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Privé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE1 : Droit commun des sociétés	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit du travail 1	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE3 : Régime général des obligations	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Libertés publiques 1	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
			30												
A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE														
	UE 1 : Droit civil	9													
	EC1 : Droit des sûretés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	EC2 : Droit civil des biens (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	OU														
	EC3 : Droit des sûretés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	EC4 : Droit civil des biens (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	UE 2 : Droit de l'entreprise	9													

6	EC1 : Droit du travail 2 (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	EC2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	OU														
	EC3 : Droit du travail 2 (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	EC4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	COMPETENCES TRANSVERSALES														
	UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h	
	1 UE au choix (cf. Livret étudiant):														
	UE 2 : Contentieux administratif	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h	
	UE 3 : Histoire du droit des affaires	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h	
	UE 4 : Anglais de spécialité	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet			2	E et O	1h	
	UE 5 : Droit américain	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet			1	E ou O	1h	
	UE 6 : Université d'été franco-tchèque	3		EvC		2	M et O					1	M et O		
	UE 7 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias	3		EvC		2	M ou O					1	M ou O		
UE 8 : Engagement (autres)	3		EvT		1	M					1	M			
UE 9 : Politiques de l'UE	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
UE 10 : Politiques territoriales durables	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
UE 11: Modélisation des Nations-Unies	3		EvC		2	M et O					2	M et O			
UE 12 : Educadroit	3		EvT		1	M					1	M			
COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT															
UE 1 : Complément	6														
C	EC1 : Procédure civile		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	EC2 : Procédure pénale		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	EC3 : Contrats spéciaux		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		60													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Double Licence : : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières « Libertés publiques I », « Méthode de la note de synthèse », "Anglais" et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Au S2, la matière « Contrats spéciaux » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix (bloc B) par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (Gestion ou Economie).

Epidémie COVID-19: Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement.

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Privé - Collège de Droit

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE1 : Droit commun des sociétés	5		EvC/EvT	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit du travail 1	5		EvC/EvT	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE3 : Régime général des obligations	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Libertés publiques 1	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
		COLLEGE DE DROIT													
		UE 1 : Collège de Droit	2												
		EC 1: Droit approfondi - Droit de la presse		1	EvC		2	O		2	O		2	O	
		EC 2: Droit et... - Droit et littérature		1	EvT		1	O		1	O		1	O	
	EC 3: Théorie et pratique - Recours juridiques		1	EvC		2	O + E		2	O + E		2	O + E		
			30												
			COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE												
UE 1 : Droit civil			8												
EC1 : Droit des sûretés (avec TD)				2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
EC2 : Droit civil des biens (sans TD)				1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

A	OU													
	EC3 : Droit des sûretés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	EC4 : Droit civil des biens (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	UE 2 : Droit de l'entreprise	8												
	EC1 : Droit du travail 2 (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	EC2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	OU													
	EC3 : Droit du travail 2 (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES												
UE1 : Anglais		3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
1 UE au choix:														
UE 2 : Contentieux administratif		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE 3 : Histoire du droit des affaires		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE 4 : Anglais de spécialité**		3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet		2	E et O	1h
UE 5 : Droit américain**		3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet		1	E ou O	1h
UE 6 : Université d'été franco-tchèque**		3		EvC		2	M et O					1	M et O	
UE 7 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias**		3		EvC		2	M ou O					1	M ou O	
UE 8 : Engagement (autres)		3		EvT		1	M					1	M	
UE 9 : Politiques de l'UE		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 10 : Politiques territoriales durables		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 11: Modélisation des Nations-Unies**		3		EvC		2	M et O					2	M et O	
UE 12 : Educadroit **		3		EvT		1	M					1	M	
C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
	UE 1 : Complément	6												
	EC1 : Procédure civile		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC2 : Procédure pénale		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC3 : Contrats spéciaux		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	COLLEGE DE DROIT													
	UE 1 : Collège de Droit	2												
EC 1: Droit approfondi - Introduction au droit comparé		1	EvC		2	O		2	O		2	O		
EC 2: Droit et... - Analyse économique du droit		1	EvT		1	O		1	O		1	O		

	EC 3: Théorie et pratique - Etude dossier ctx, rédaction d'acte, technique contractuelle		1	EvC		2	O + E		2	O + E		2	O + E	
		30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Epidémie COVID-19: Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement.

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Public

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC													
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
		UE 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)	3		EvT	1	E	1h					1	E	1h
		UE 2 : Droit des propriétés publiques (sans TD)	3		EvT	1	E	1h					1	E	1h
		UE 3 : Droit international public 1 (sans TD)	3		EvT	1	E	1h					1	E	1h
		2 autres matières avec TD (12 crédits)													
		UE 4 : Libertés publiques 1 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 5 : Droit des propriétés publiques (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 6 : Droit international public 1 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
	C	UE 4 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Enjeux contemporains du droit public	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
			30												
	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC														
	1 matière sans TD au choix (3 crédits)														

A	UE 1 : Libertés publiques 2 (sans TD)	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
	UE 2 : Politiques de l'UE (sans TD)	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
	UE 3 : Droit international public 2 (sans TD)	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
	2 autres matières avec TD (12 crédits)													
	UE 4 : Libertés publiques 2 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
	UE 5 : Politiques de l'UE (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
	UE 6 : Droit international public 2 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE1 : Anglais	3		EvC	Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h	
	1 UE au choix:													
	UE 2 : Partis et mouvements politiques en Europe (au S5)	3		EvT	1	E ou A	1h				1	E	1h	
	UE 3 : Procédure civile	3		EvT	1	E ou A	1h				1	E	1h	
	UE 4 : Procédure pénale	3		EvT	1	E ou A	1h				1	E	1h	
	UE 5 : Anglais de spécialité**	3		EvC	2	E et O	1h		Sans objet		2	E et O	1h	
	UE 6 : Droit américain**	3		EvC	2	E et O	1h		Sans objet		1	E ou O	1h	
	UE 7 : Université d'été franco-tchèque**	3		EvC	2	M et O					1	M et O		
	UE 8 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias**	3		EvC	2	M ou O					2	M ou O		
	UE 9 : Engagement (autres)	3		EvT	1	M					1	M		
	UE 10 : Politiques territoriales durables	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
	UE 11 : Modélisation des Nations-Unies**	3		EvC	2	M et O					2	M et O		
	UE 12 : Préparation corporelle à la prise de parole en public**	3		EvC	2	O ou A		1	O	20 min	1	O	20 min	
UE 13 : Educadroit**	3		EvT	1	M					1	M			
C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
	UE 1 : Contentieux administratif	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
	UE 2 : Contentieux constitutionnel	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
	1 UE au choix													
	UE3 : Politiques comparées	3		EvT	1	E ou A	1h				1	E	1h	
OU														
UE4 : Histoire de l'Administration	3		EvT	1	E ou A	1h				1	E	1h		
	30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Double Licence : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit public » comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières "Enjeux contemporains du droit public" « Anglais », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est celle de la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention AES, la note reportée en « Anglais », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » est la note obtenue par l'étudiant à ces trois matières en AES tandis que la note reportée en « Enjeux contemporains du droit public » est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention AES. Au S6, les matières « Politiques comparées » ou « Histoire de l'administration », « Anglais » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix (bloc B) par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au S6 de la première mention de licence d'inscription (AES, Gestion ou Economie).

Epidémie COVID-19: Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement.

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Public - Collège de Droit

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

34 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des ex			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC													
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
		UE 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Droit des propriétés publiques (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Droit international public 1 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		2 autres matières avec TD (10 crédits)													
	UE 4 : Libertés publiques 1 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
	UE 5 : Droit des propriétés publiques (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
	UE 6 : Droit international public 1 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Enjeux contemporains du droit public	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
		COLLEGE DE DROIT													
		UE 1 : Collège de Droit	2												
		EC 1: Droit approfondi - Droit de la presse		1	EvC		2	O		2	O		2	O	
		EC 2: Droit et... - Droit et littérature		1	EvT		1	O		1	O		1	O	
EC 3: Théorie et pratique - Recours juridiques		1	EvC		2	O + E		2	O + E		2	O + E			

	UE 1 : Collège de Droit	2											
	EC 1: Droit approfondi - Introduction au droit comparé		1	EvC		2	O		2	O		2	O
	EC 2: Droit et... - Analyse économique du droit		1	EvT		1	O		1	O		1	O
	EC 3: Théorie et pratique - Etude dossier ctx, rédaction d'acte, technique contractuelle		1	EvC		2	O + E		2	O + E		2	O + E
			30										

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous).

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Epidémie COVID-19: Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.

NIVEAU 3 - Parcours SCIENCE POLITIQUE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

42 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - SC PO													
		UE 1 : Introduction à la politique internationale (avec TD)	6		EvC/EvT	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
		UE 2 : Pensée politique (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Droit international public 1 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		L' autre matière avec TD (6 crédits)													
		UE 4 : Pensée politique (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
	UE 5 : Droit international public 1 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE2 : Partis et mouvements politiques en Europe		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		30													
A	COMPETENCES FONDAMENTALES - SC PO														
	UE 1 : Politiques de l'UE	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	UE 2 : Grands concepts politiques	4		EvC		2	E		1	E	1h	1	O	15 min	
	UE 3 : Politique comparée	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h	

6	B	UE 4 : Négociations internationales	4		EvC		2	E et O		1	E	1h	1	O	15 min		
		COMPETENCES TRANSVERSALES															
		UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E			1	E	1h	
		1 UE au choix:															
		UE 2 : Politiques sociales (S5)	3		EvT		1	E	1h						1	E	1h
		UE 3 : Sociologie de la culture et des médias	3		EvT		1	E	1h						1	E	1h
		UE 4 : Anglais de spécialité**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet				2	E et O	1h	
		UE 5 : Droit américain**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet				1	E ou O	1h	
		UE 6 : Université d'été franco-tchèque**	3		EvC		2	M et O							2	M et O	
		UE 7 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias**	3		EvC		2	M ou O							1	M ou O	
		UE 8 : Engagement (autres)	3		EvT		1	M							1	M	
		UE 9 : Politiques territoriales durables	3		EvT		1	E	1h						1	E	1h
		UE 10 : Modélisation des Nations-Unies**	3		EvC		2	M et O							2	M et O	
		UE 11 : Préparation corporelle à la prise de parole en public**	3		EvC		2	O ou A		1	O	20 min			1	O	20 min
UE 12 : Educadroit**	3		EvT		1	M							1	M			
COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT																	
C	UE 1 : Libertés publiques 2 (avec TD)	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h			
	UE 2 : Droit international public 2 (avec TD)	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h			
		30															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais,, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Epidémie COVID-19: Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement.

NIVEAU 3 - Parcours METIERS DE L'IMMOBILIER

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 41 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	VENTE ET GESTION IMMOBILIERE													
		UE 1 : Les contrats de vente	3		EVT		1	E	1h						
		UE 2 : Acteurs et valeurs	6												
		EC 1 : Les prêts immobiliers		1	EVT		1	E	30 min						
		EC 2 : Les professionnels		1	EVT		1	E	30 min						
		EC 3 : L'expertise		1	EVC		1	M		1	M				
		UE 3 : La copropriété	3		EVT		1	E	1h						
		UE 4 : La gestion locative	3		EVT		1	E	1h						
		UE 5 : Gestion et habitat	3												
	EC 1 : Pratique de la gestion immobilière		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
	EC 2 : L'habitat social		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
	B	PROFESSIONNALISATION ET CONTENTIEUX													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
		UE 2 : Séminaire : recherche d'emploi	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
		UE 3 : Séminaire : métiers périphériques	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 4 : Contentieux		3													
EC 1 : Contentieux de l'entreprise			2	EVT		1	E	1h							
EC 2 : Contentieux de l'urbanisme			1	EVT		1	E	30 min							
		30													
	AMENAGEMENT URBAIN ET PROMOTION IMMOBILIERE														
	UE 1 : Les opérations d'aménagement	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				

Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*

6	A	UE 2 : Urbanisme et financement	6											
		EC 1 : L'urbanisme		2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		EC 2 : Montages financiers		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		UE 3 : La promotion immobilière	6											
		EC 1 : Les promoteurs		4	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		EC 2 : La responsabilité du promoteur		2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		EC 3 : Montage opération de promotion		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		EC 4 : La technique du bâtiment		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
	B	PROFESSIONNALISATION												
		UE 1 : Anglais	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		UE 2 : Informatique et comptabilité	3											
		EC 1 : Informatique appliquée		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		EC 2 : Comptabilité (avec TD)		2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		UE 3 : Ouverture sur le monde professionnel	3											
		EC 1 : Projet personnel et professionnel		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
EC 2 : Projet tutoré			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 3 : Négociation		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
	UE 4 : Stage	6		EvC		2	M/O		2	M/O				
		30												

Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Remarque : * L'oral unique en seconde session, d'une durée de 20 minutes, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP, y compris sur les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en LAS ou LAS-R, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAS-Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) sur l'ensemble des UE, au cours d'un même semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé.

UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral

Les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral se validant par l'assiduité, tout manquement (absence injustifiée) conduira à la défaillance en évaluation initiale.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- **Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.**
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Licence mention Administration Economique et Sociale

- Parcours 1 : N1 Parcours standard
- Parcours 2 : N1 Parcours adapté
- Parcours 3 : N1 Parcours standard option Arbitrage
- Parcours 4 : N2 Parcours AES
- Parcours 5 : N2 Parcours AES option Arbitrage
- Parcours 6 : N3 Parcours AES
- Parcours 7 : N3 Parcours Métiers de l'immobilier

Conseil de Gestion : avis favorable le 08/09/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Mélanie Albaret (melanie.albaret@uca.fr)

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours AES - N1	Héloïse Fradkine	heloise.fradkine@uca.fr
Parcours AES - N2	Milena Dieckhoff	milena.dieckhoff@uca.fr
Parcours AES - N3	Milena Dieckhoff	milena.dieckhoff@uca.fr
Parcours Métiers de l'Immobilier (MI) - N3	Bernard Piganiol	bernard.piganiol@uca.fr

Contact en scolarité :

Responsable Administrative

Aurelie Druel aurelie.druel@uca.fr

Responsable de scolarité

Magalie Cousteix responsable-scolarite.deg@uca.fr

Niveau 1

scola.l1.deg@uca.fr

Niveau 2

scola.l2.deg@uca.fr

Niveau 3

scola.l3.deg@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	oui - non contrôlée
Assiduité aux TD	contrôlée / appel / 2 absences / Pas de distinction absences justifiées / injustifiées.
Assiduité aux TP	non concerné
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence aux EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en 2nde chance

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 3 absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 3 parcours MI	6 semaines	Hors cours et examen

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation :

N1	Héloïse Fradkine
N2 et N3 (parcours AES)	Milena Dieckhoff
N3 parcours MI	Bernard Piganiol

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Parcours Standard et adapté					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			X		
B			X		
C			X		

Niveau 2 - Parcours AES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				x	B et C
B			x		
C			x		

Niveau 3 - Parcours AES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				x	B et C
B			x		
C			x		

Niveau 3 - Parcours MI

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			x		
B			x		

NIVEAU 1 - Parcours standard AES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 45 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	1h30	2	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Introduction à l'économie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
		UE 3 : Introduction à la sociologie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Parcours "Standard"	6												
		EC 1 : Actualité économique et sociale		0,85	EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
		EC 2 : Projet personnel et professionnel 1		0,05	EvC			A*			A			A*	
		EC 3 : Test de positionnement numérique		0,1	EvC		min 2	A**			A**		1	A**	30 min
	C (a u c h o i x)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
		UE 1 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie/Gestion													
		UE 1 : Histoire des organisations et des faits économiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Grandes fonctions de l'entreprise	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales													
		UE 1 : Introduction historique au droit	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 2 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		30													

2	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES														
		UE 1 : Droit constitutionnel 1	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
		UE 2 : Introduction à l'économie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
			UE 3 : Introduction à la sociologie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES														
		UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h	
			UE 3 : Développement durable (à distance)			EvT		1	A***				1	A***		
	c (a u c h o i x)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit														
		UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Introduction au droit international public et européen	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie/Gestion														
		UE 1 : Microéconomie 1 : Marchés et prix	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Principe de management	3		EvT		1	E	2h				1	E	1h	
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Sciences sociales														
UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
UE 2 : Grands problèmes économiques contemporains	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h			
		30														

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 Introduction au droit public et Droit constitutionnel 1 : les étudiants en RSE réalisent une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale

A* : UE1 "Parcours standard" EC2 : nature de l'épreuve "Autre" - la note de PPP du parcours standard est la note en Actualité Economique et Sociale.

A** : UE1 "Parcours standard" EC3 : nature de l'épreuve "Autre" - le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant réalise le test en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

A*** : UE3 Développement durable (à distance) : Test de positionnement - La validation de l'UE ne prend pas en compte la validation du Module développement durable. Mais la validation de l'année est subordonnée à la validation du test de positionnement de l'élément "Module développement durable" par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues). En cas de non validation, l'étudiant peut poursuivre en N2, mais restera AJAC jusqu'à validation du module.

Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement

NIVEAU 1 - Parcours adapté AES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 46 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	1h30	2	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Introduction à l'économie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
		UE 3 : Introduction à la sociologie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Méthodologie du travail universitaire	3												
		EC 1 : Actualité économique et sociale		0,9	EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
		EC 4 : Test de positionnement numérique		0,1	EvC		min 2	A**			A**		1	A**	30 min
		UE 2 : Parcours adapté "Accompagnement - Réopass"	3												
		EC 3 : Approfondissement disciplinaire		0,9	EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
		EC 2 : Projet personnel et professionnel 1		0,1	EvC			A*			A			A*	
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales													
		UE 1 : Introduction historique au droit	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
			30												
	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Droit constitutionnel 1	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Introduction à l'économie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Introduction à la sociologie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h

2	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		Un parcours au choix													
		Parcours "Remédiation"													
		UE 1 : Histoire des institutions	2		EvT		2	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E	1	E ou O	1h	
		UE 3 : Atelier d'écriture	1		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		UE 4 : Développement durable (à distance)			EvT		1	A***				1	A***		
		Parcours "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"													
		UE 1 : Histoire des institutions	2		EvT		2	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E	1	E ou O	1h	
		UE 3 : Réopass: : passeport pour l'orientation et l'insertion	1		EvC		2	E ou O ou M		1	E	1h	1	E ou O ou M	
		UE 4 : Développement durable (à distance)			EvT		1	A***				1	A***		
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Sciences sociales													
		UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Grands problèmes économiques contemporains	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	30														

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Les étudiants souhaitant se réorienter sont invités à contacter La Fabrique qui leur proposera un accompagnement spécifique. Celui-ci est facultatif et non créditant.

UE1 Introduction au droit public et Droit constitutionnel 1 : les étudiants en RSE réalisent une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale

A*: UE2 "Parcours adapté "Accompagnement - Réopass"" EC2 : nature de l'épreuve "Autre" - la note de PPP est la note en Approfondissement disciplinaire.

A**: UE1 "Parcours adapté" EC4 : nature de l'épreuve "Autre" - le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant réalise le test en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

A*** : UE4 Développement durable (à distance) : Test de positionnement - La validation de l'UE ne prend pas en compte la validation du Module développement durable. Mais la validation de l'année est subordonnée à la validation du test de positionnement de l'élément "Module développement durable" par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues). En cas de non validation, l'étudiant peut poursuivre en N2, mais restera AJAC jusqu'à validation du module.

Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement

NIVEAU 1 - Parcours standard AES Option Arbitrage

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 51 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	1h30	2	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Introduction à l'économie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
		UE 3 : Introduction à la sociologie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Parcours "Standard"	3												
		EC 1 : Actualité économique et sociale		0,9	EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
		EC 2 : Test de positionnement numérique		0,1	EvC		Min 2	A**			A**		1	A**	30 min
			UE 2 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 1	3		EvC		2	M		1	M		1	M
	C	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
		UE 1 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie/Gestion													
		UE 1 : Histoire des organisations et des faits économiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Grandes fonctions de l'entreprise	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales													
		UE 1 : Introduction historique au droit	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 2 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		30													

2	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Droit constitutionnel 1	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Introduction à l'économie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
	UE 3 : Introduction à la sociologie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
	UE 3 : Développement durable (à distance)			EvT		1	A***						1	A***	
	c h o i x	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Arbitrage Sportif													
		UE 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 1	3		EvC		2	M ou O			1	M ou O		1	M ou O
UE 2 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 1		3		EvT+EvC	50%/50%	2	E ou O ou A			1	E ou O ou A		1	E ou O ou A	
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 Introduction au droit public et Droit constitutionnel 1 : les étudiants en RSE réalisent une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale

A** : UE1 "Parcours standard" EC2 : nature de l'épreuve "Autre" - le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant réalise le test en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

A*** : UE3 Développement durable (à distance) : Test de positionnement -- La validation de l'UE ne prend pas en compte la validation du Module développement durable. Mais la validation de l'année est subordonnée à la validation du test de positionnement de l'élément "Module développement durable" par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues). En cas de non validation, l'étudiant peut poursuivre en N2, mais restera AJAC jusqu'à validation du module.

Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement

NIVEAU 2 - Parcours AES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 38 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Droit administratif 1	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Histoire des idées politiques	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Macroéconomie 1	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Problèmes démographiques contemporains	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Statistiques	2		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		UE 4 : Anglais et PPP	3												
		EC 1 : Anglais		0,5	EvC		Min 2	E		Min 2	E*		1	E	1h
		EC 2 : Projet personnel et professionnel 2		0,5	EvC		2	E et O		1	M		1	M	
	C	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
		UE 1 : Droit civil 1 (droit des obligations)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie													
UE 1 : Economie du développement		3		EvT		1	E	1h30				1	E	1h	
UE 2 : Microéconomie 2 : Comportements Microéconomiques		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	

a u c h o i x	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales													
	UE 1 : Sociologie du travail	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	UE 2 : Enjeux politiques de la société française	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES													
	UE 1 : Gestion de projet	3		EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	
	puis au choix :													
	UE 2 : Enseignements professionnalisants en AES	3												
	EC 1 : Soutien Comptabilité-Finance		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	EC 2 : Soutien Management-Marketing		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	ou													
UE 3 : Enseignements professionnalisants en Droit	3													
EC 1 : Soutien Droit public		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
EC 2 : Soutien Droit privé		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
	30													
A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
	UE 1 : Droit administratif 2	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	UE 2 : Macroéconomie 2	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	UE 3 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E*		1	E	1h
	UE 2 : UE libre (voir catalogue UE libre)	3												
	UE 3 : Option au choix (cf. livret de l'étudiant)	3												
	Droit fiscal (selon bloc C)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Banques et marchés financiers (selon bloc C)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
Sociologie : auteurs et théories (selon bloc C)			EvT		1	E	1h				1	E	1h	
Anglais de spécialité			EvC		2	E et O	1h	2	E et O	1h	2	E et O	1h	
Droit américain			EvC		2	E et O	1h	1	E ou O	1h	1	E ou O	1h	
B														

4	Educadroit			EvT		1	M				1	M		
	Modélisation des Nations-Unies			EvC		2	M et O				2	M et O		
	Université d'été franco-tchèque			EvC		2	M et O				2	M et O		
	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
	UE 1 : Droit civil 2	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 2 : Droit fiscal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie													
	UE 1 : Banques et marchés financiers	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 2 : Economie des inégalités	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Sciences sociales													
	UE 1 : Sociologie de l'action publique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 2 : Sociologie : auteurs et théories	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES													
UE 1 : Enseignements professionnalisant vers l'insertion pro	3		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
UE 13 : Projet tutoré ou stage	2		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
Puis au choix :														
UE 2 : Accompagnement vers les métiers de l'AES	1		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
ou														
UE 3 : Accompagnement vers les métiers du droit	1		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
	30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 Droit administratif 1 et Droit administratif 2 : les étudiants en RSE réalisent une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale.

A* : nature de l'épreuve "Autre" - En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

E* : En anglais, les étudiants bénéficiant d'un RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention : au S4, dans le Bloc B - Compétences transversales, les étudiants doivent suivre une UE libre (UE2) **ET** une UE en option (UE3)

Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement

NIVEAU 2 - Parcours AES Option Arbitrage

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 47 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
3	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES																
		UE 1 : Droit administratif 1	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h			
		UE 2 : Histoire des idées politiques	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h			
			UE 3 : Macroéconomie 1	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h		
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES																
		UE 1 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h			
		UE 2 : Problèmes démographiques contemporains	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h			
		UE 3 : Statistiques	2		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h			
		UE 4 : Anglais et PPP	3															
		EC 1 : Anglais		0,5	EvC		Min 2	E		Min 2	E*		1	E	1h			
			EC 2 : Projet personnel et professionnel 2		0,5	EvC		2	E et O		1	M		1	M			
	C	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit																
		UE 1 : Droit civil 1 (droit des obligations)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h			
		UE 2 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h			
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie																
		UE 1 : Economie du développement	3		EvT		1	E	1h30				1	E	1h			
		UE 2 : Microéconomie 2 : Comportements Microéconomiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h			
BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales																		
a	UE 1 : Sociologie du travail	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h				

u c h o i x)	UE 2 : Enjeux politiques de la société française	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES													
	UE 1 : Gestion de projet	3		EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	
	puis au choix :													
	UE 2 : Enseignements professionnalisants en AES	3												
	EC 1 : Soutien Comptabilité-Finance		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	EC 2 : Soutien Management-Marketing		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	OU													
	UE 3 : Enseignements professionnalisants en Droit	3												
	EC 1 : Soutien Droit public		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
EC 2 : Soutien Droit privé		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
	30													
A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
	UE 1 : Droit administratif 2	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	UE 2 : Macroéconomie 2	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	UE 3 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E*		1	E	1h
	UE 2 : Option au choix (cf. livret de l'étudiant)	3												
	Droit fiscal (selon bloc C)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Banques et marchés financiers (selon bloc C)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Sociologie : auteurs et théories (selon bloc C)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
Anglais de spécialité			EvC		2	E et O	1h	2	E et O	1h	2	E et O	1h	
Droit américain			EvC		2	E et O	1h	1	E ou O	1h	1	E ou O	1h	
Educadroit			EvT		1	M					1	M		
Modélisation des Nations-Unies			EvC		2	M et O					2	M et O		
Université d'été franco-tchèque			EvC		2	M et O					2	M et O		
4														

C BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Arbitrage Sportif													
C (a u c h o i x)	UE 1 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 2	3		EvC		2	M		1	M		1	M
	UE 2: Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 2	3		EvC		2	M ou O		1	M ou O		1	M ou O
	UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 2	3		EvT+EvC	50%/50%	2	E ou O ou A		1	E ou O ou A		1	E ou O ou A
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 Droit administratif 1 et Droit administratif 2 : les étudiants en RSE réalisent une évaluation de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale.

A* : nature de l'épreuve "Autre" - En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

E* : En anglais, les étudiants bénéficiant d'un RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

-pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).

-pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.

-pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement

NIVEAU 3 - Parcours AES+A1:P75

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance				
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
5	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES														
		UE 1 : Introduction à la politique internationale	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
		UE 2 : Transition territoriale et écologique	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
			UE 3 : Politiques sociales	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES														
		UE 1 : Méthode de la note de synthèse	3		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h	
		UE 2 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h	
	C	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES														
		Spécialité "Administration du secteur sanitaire et social"														
		UE 1 : Systèmes de protection sociale	5		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 3	1		EvC		2	O et A		1	M		1	M		
		Spécialité "Développement des territoires"														
		UE 1 : Economie territoriale 1	5		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 3	1		EvC		2	O et A		1	M		1	M		
		Spécialité "Carrières internationales"														
UE 1 : Droit international public 1		5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h		
UE 2 : Projet personnel et professionnel 3	1		EvC		2	O et A		1	M		1	M				
		Spécialité "Enseignement"														

X	UE 1 : Métiers de l'enseignement et de l'éducation (Inspé)	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	UE 2 : Mathématiques et français	3													
	EC 1 : Mathématiques		0,5	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	EC 2 : Langue française		0,5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h	
		30													
6	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES														
	A	UE 1 : Sociologie de la culture et des médias	4		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Economie internationale	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
		UE 3 : Politiques de l'UE	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES														
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Comptabilité	4		EvT+EvC	50%/50%	3	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
	Au choix :														
		UE 3 : Anglais de spécialité	3		EvC		2	E et O ou A	1h	2	E et O	1h	2	E et O	1h
		UE 4 : Droit américain	3		EvC		2	E et O ou A	1h	1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
		UE 5 : Préparation corporelle à la prise de parole en public	3		EvC		2	O ou A		1	O	20 min	1	O	20 min
	B	UE 6 : Engagement associatif avec l'AFEV	3		EvC		2	M ou O					2	M ou O	
		UE 7 : Economie territoriale 2 (selon Bloc C)	3		EvC		2	E ou A		1	E	1h	1	E	1h
		UE 8 : Négociations internationales (selon Bloc C)	3		EvC		2	E et O		1	O	15 min	1	O	15 min
		UE 9 : Politique comparée	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 10 : Politiques territoriales durables (selon Bloc C)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 11 : Engagement (autre)	3		EvC			M							
	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES														
	C	Spécialité "Administration du secteur sanitaire et social"													
	UE 1 : Pauvreté et exclusion	5		EvC		2	E et A**	2h	1	A**		1	E	2h	
	UE 2 : Socio-anthropologie de la santé	5		EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h	
a	Spécialité "Développement des territoires"														
u	UE 1 : Economie territoriale 2	5		EvC		2	E	1h	1	E	1h	1	E ou O	1h	
	UE 2 : Politiques territoriales durables	5		EvT		1	E	1h				1	E	1h	

c h o i x —	Spécialité "Carrières internationales"														
	UE 1 : Droit international public 2	5		EvT+EvC		3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
	UE 2 : Négociations internationales	5		EvC		2	E et O		1	O	15 min	1	O	15 min	
	Spécialité "Enseignement"														
	UE 1 : Mathématiques et français	5													
	EC 1 : Mathématiques		0,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
	EC 2 : Langue française et Littérature		0,5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h	
	puis au choix :														
	UE 2 : Métiers de l'enseignement primaire	5		EvT		1	M		1	M		1	E	2h	
	ou														
	UE 3 : Médiations de l'histoire et enseignement	5		EvC		2	M + O		1	E	1h	1	O	15 min	
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Attention, En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas

A** : Devoir maison

Double Licence : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières « Anglais », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel » sont évaluées par équivalence. La note reportée est celle de la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention de sa première licence d'inscription (Economie ou Gestion). Au S6, les matières « Politiques de l'UE », « Economie internationale », « Anglais », « Comptabilité » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au S6 de la mention de la première licence d'inscription (Economie ou Gestion).

Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement

NIVEAU 3 - Parcours METIERS DE L'IMMOBILIER

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 43 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	VENTE ET GESTION IMMOBILIERE													
		UE 1 : Les contrats de vente	3		ET		1	E	1h						
		UE 2 : Acteurs et valeurs	6												
		EC 1 : Les prêts immobiliers		1	EvT		1	E	30 min						
		EC 2 : Les professionnels		1	EvT		1	E	30 min						
		EC 3 : L'expertise		1	EvC		1	M		1	M				
		UE 3 : La copropriété	3		EvT		1	E	1h						
		UE 4 : La gestion locative	3		EvT		1	E	1h						
		UE 5 : Gestion et habitat	3												
	EC 1 : Pratique de la gestion immobilière		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*			
	EC 2 : L'habitat social		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
	PROFESSIONNALISATION ET CONTENTIEUX														
	UE 1 : Anglais	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
	UE 2 : Séminaire : recherche d'emploi	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
	UE 3 : Séminaire : métiers périphériques	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
UE 4 : Contentieux	3														
EC 1 : Contentieux de l'entreprise		2	EvT		1	E	1h								
EC 2 : Contentieux de l'urbanisme		1	EvT		1	E	30 min								
		30													

6	A	AMENAGEMENT URBAIN ET PROMOTION IMMOBILIERE										Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*
		UE 1 : Les opérations d'aménagement	3		EvC	2	E/O/M	1	E/O/M	1h		
		UE 2 : Urbanisme et financement	6									
		EC 1 : L'urbanisme		2	EvC	2	E/O/M	1	E/O/M	1h		
		EC 2 : Montages financiers		1	EvC	2	E/O/M	1	E/O/M	1h		
		UE 3 : La promotion immobilière	6									
		EC 1 : Les promoteurs		4	EvC	2	E/O/M	1	E/O/M	1h		
		EC 2 : La responsabilité du promoteur		2	EvC	2	E/O/M	1	E/O/M	1h		
		EC 3 : Montage opération de promotion		1	EvC	2	E/O/M	1	E/O/M	1h		
	EC 4 : La technique du bâtiment		1	EvC	2	E/O/M	1	E/O/M	1h			
	B	PROFESSIONNALISATION										
		UE 1 : Anglais	3		EvC	2	E/O/M	1	E/O/M	1h		
		UE 2 : Informatique et comptabilité	3									
		EC 1 : Informatique appliquée		1	EvC	2	E/O/M	1	E/O/M	1h		
		EC 2 : Comptabilité (avec TD)		2	EvC	2	E/O/M	1	E/O/M	1h		
		UE 3 : Ouverture sur le monde professionnel	3									
		EC 1 : Projet personnel et professionnel		1	EvC	2	E/O/M	1	E/O/M	1h		
		EC 2 : Projet tutoré		2	EvC	2	E/O/M	1	E/O/M	1h		
EC 3 : Négociation			1	EvC	2	E/O/M	1	E/O/M	1h			
UE 4 : Stage	6		EvC	2	M/O	2	M/O					
		30										

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Remarque : * L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

Selon l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 sur le territoire local ou national et en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC).
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée maximale d'une heure.
- pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement

Ecole de Droit

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Licence Professionnelle mention Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier – Droit et gestion de l'habitat social

Conseil de Gestion : avis favorable le 08/09/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Christèle EYRAUD et Laurent FIOLET

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit et gestion de l'habitat social	Christèle EYRAUD	Christele.EYRAUD@uca.fr
Droit et gestion de l'habitat social	Laurent FIOLET	Laurent.FIOLET@ext.uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
Parcours	durée minimale	calendrier/période
Droit et gestion de l'habitat social	12 semaines	Avril au 30 septembre n+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Christèle EYRAUD

MODALITÉS DE COMPENSATION

Semestre 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	15	X	
B	UE1 - UE2	9	X	
C	UE1 - UE2	6	X	

Semestre 2				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	9	X	
B	UE1 - UE2	21	X	

Les notes se compensent à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année universitaire. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu, à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE, y compris le projet tutoré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Parcours Droit et gestion de l'habitat social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
1	A	UE 1 : Acteurs et politique du logement social	6											
		EC 1 : Collectivités territoriales		60	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M
		EC 2 : Acteurs et politiques												
		EC 3 : Les métiers du logement social												
		EC 4 : Ateliers d'immersion												
		UE 2 : Politique de la ville, géographie sociale et sociologie de l'habitat	3											
		EC 1 : Politique de la ville		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M
		EC 2 : Géographie sociale												
		EC 3 : Sociologie												
	UE 3 : Connaissances juridiques	6							1	M				
	EC 1 : Principes juridiques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	EC 2 : Gestion du contentieux													
	EC 3 : Biens et assurances													
	EC 4 : Droit du travail		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
EC 5 : Contrats et marchés														
EC 6 : Fiscalité														
B	UE 1 : Stratégie et commercialisation	3												
	EC 1 : Accession sociale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	EC 2 : Démarche mercantique													
	UE 2 : Gestion de la demande et des attributions	6												
	EC 1 : Gestion de la demande et des attributions		60	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
EC 2 : Publics vulnérables														
EC 3 : Gestion technique du patrimoine														

C	Etablir une relation professionnelle	UE 1 : Méthodologie, outils et méthodes de communication	3												
		EC 1 : Méthodologie écrite et orale EC 2 : TICE EC 3 : Communication		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Langues	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
			30												
2	A	UE 1 : Gestion de projets et management	3												
		EC 1 : Management des équipes EC 2 : Montage d'opération et qualité EC 3 : Gestion financière du montage d'opération		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Gestion locative	3												
		EC 1 : La vie du bail EC 2 : Syndic et copropriété EC 3 : Comptabilité et gestion locative		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 3 : Gestion de la relation clientèle	3												
		EC 1 : Pratique et traitement des impayés EC 2 : Gestion de proximité		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	B	UE 1 : Projet tutoré	6	60	EvT		1	M et/ou S					1	M et/ou S	
		UE 2 : Stage	15	150	EvT		1	M et/ou S					1	M et/ou S	
				30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

ECOLE DE DROIT

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2022 - 2023

Licence Professionnelle mention Activités juridiques : notariat

Conseil de Gestion : avis favorable le 08/09/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Christine LASSALAS, Sylwia WYSZOGRODZKA

Parcours, Niveau ...	Réfèrent Pédagogique	Adresse e-mail
LICENCE PROFESSIONNELLE Activités juridiques : notariat	Christine LASSALAS Sylwia WYSZOGRODZKA	Christine.LASSALAS@uca.fr Sylwia.WYSZOGRODZKA@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. - 0 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures - 15 minutes pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
Parcours	durée minimale	calendrier/période
LP Notariat	12 semaines	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Réfèrent stage pour la formation : Christine LASSALAS, Sylwia WYSZOGRODZKA

MODALITÉS DE COMPENSATION

LICENCE PROFESSIONNELLE Activités juridiques : notariat				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE5 - UE6 - UE7 - UE8 - UE9 - UE10	30	X	

LICENCE PROFESSIONNELLE
Activités juridiques : notariat

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Notions fondamentales	3													
		EC 1 : Droit commun des contrats et des "contrats préparatoires"		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		EC 2 : Droit commun des contrats et des "contrats préparatoires" - TD														
		EC 3 : Droit extrapatrimonial des personnes et de la famille		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		EC 4 : Droit extrapatrimonial des personnes et de la famille - TD														
		UE 2 : Gestion du patrimoine familial, Garanties	15													
		EC 1 : Régimes matrimoniaux		80	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		EC 2 : Régimes matrimoniaux - TD														
		EC 3 : Libéralités et successions		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		EC 4 : Libéralités et successions - TD														
		EC 5 : Sûretés et hypothèques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		EC 6 : Sûretés et hypothèques - TD														
		UE 3 : Outils et environnement professionnels	3													
		EC 1 : Flexibilité des parcours : renforcement du caractère professionnalisant ou académique		10	EvC		1	A		1	A		1	A		
		EC 2 : Pratique de l'informatique notarial niveau 1		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
UE 4 : Projet tutoré	9															
EC 1 : Méthodologie, aide à la rédaction, recherche documentaire, recherche d'informations																
EC 2 : Suivi individuel		90	EvT		1	M et/ou S					1	M et/ou S				
		30														
		UE 5 : Droit immobilier	6													
		EC 1 : Vente d'immeuble		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		EC 2 : Vente d'immeuble - TD														
		EC 3 : Construction		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		EC 4 : Construction - TD														
		EC 5 : Droit de l'urbanisme		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		EC 6 : Droit de l'urbanisme - TD														
		EC 7 : Copropriété - Diagnostics, expertise immobilière		10	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		EC 8 : Copropriété - Diagnostics, expertise immobilière - TD														
		UE 6 : Fiscalité et publicité foncière	3													

2	B	EC 1 : Fiscalité		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Fiscalité - TD		10	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Publicité foncière - TD													
		UE 7 : Droit du patrimoine privé et professionnel	3												
		EC 1 : Droit des biens - Droit rural		12	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Droit des biens - Droit rural - TD													
		EC 3 : Droit de l'entreprise		18	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 4 : Droit de l'entreprise - TD													
		UE 8 : Environnement professionnel et outils	3												
		EC 1 : Pratique de l'informatique notarial niveau 2		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Comptabilité notariale et déontologie - TD		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 9 : Stage	12												
		EC 1 : Stage 12 semaines minimum, méthodologie, aide à la rédaction du rapport...		120	EvT		1	M et/ou S					1	M et/ou S	
		UE 10 : Anglais	3												
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O			
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S1-UE3 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2022 - 2023**

Master DROIT SOCIAL

Conseil de Gestion : avis favorable le 08/09/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Gwennaël FRANCOIS, Christophe MARIANO

Parcours, Niveau ...	Réfèrent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit social	Gwennaël FRANCOIS Christophe MARIANO	gwennaël.francois@uca.fr christophe.mariano@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DS	1 mois	janvier
M2 DS	3 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Réfèrent stage pour la formation : Gwennaël FRANCOIS, Christophe MARIANO

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Droit social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 - UE6	30	X	

Master 2 - Droit social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5	30	X	

MASTER 1 Droit social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit social 1	12												
		EC 1 : Droit approfondi du travail		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit approfondi du travail - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 3 : Droit de la sécurité sociale		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 4 : Droit de la sécurité sociale - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 2 : Fiscalité et comptabilité	6												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		UE 3 : Environnement international et européen	9												
		EC 1 : Droit social international et européen		45	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit international privé		45	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 4 : Compléments de formation	3												
		EC 1 : Initiation à la recherche													
		EC 2 : Veille juridique		30	EvT		1	A					1	A	
		30													
UE 1 : Droit social 2	6														
EC 1 : Droit de la protection sociale complémentaire		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
EC 2 : Contentieux du droit du travail		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
UE 2 : Restructuration d'entreprise	6														
EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
EC 2 : Aspects sociaux des restructurations		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		

2	B	UE 3 : Aspect de droit public	6												
		EC 1 : Administration du travail et de l'emploi		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des relations de travail dans le secteur public		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 4 : Environnement historique et pénal	6												
		EC 1 : Histoire du droit social		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal du travail		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE5 : Compléments de formation	3												
		EC 1 : Veille juridique		30	EvT		1	A					1	A	
		UE6 : Anglais	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S1 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S2 UE 5 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 Droit social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Méthodologie et actualités	9											
		EC 1 : Atelier d'écriture appliqué au droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Actualités en droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Exercices pratiques en droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 2 : Aspects fondamentaux	9											
		EC 1 : Grandes notions du droit privé		30	EvT		1	E	3H					
		EC 2 : Droit de la preuve		30	EvT		1	E	1H					
		EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 3 : Relations individuelles de travail 1	6	60	EvT		1	E	3H					
		UE 4 : Relations collectives de travail 1	6	60	EvT		1	E	3H					
		30												
4	B	UE 1 : Relations individuelles de travail 2	6	60	EvT		1	O						
		UE 2 : Relations collectives de travail 2	6	60	EvT		1	O						
		UE 3 : Gestion des ressources humaines et protection sociale	6											
		EC 1 : Gestion des ressources humaines												
		EC 2 : Droit de la sécurité sociale		60	EvT		1	E*	3H					
		EC 3 : Droit de la protection sociale												
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9											
		EC 1 : Stages professionnels		40	EvT		1	M		1	M			
		EC 2 : Stage de recherche (Mémoire)		40	EvT		1	M		1	M			
		EC 3 : Convention avec la chambre sociale de la Cour d'appel de Riom		10	EvT		1	A						
UE 5 : Anglais	3													
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O					
		30												

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

S4 UE4 EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1 heure 30 ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Master DROIT DES AFFAIRES

Parcours 1 : Droit du financement et du patrimoine des entreprises

Parcours 2 : Gestion juridique et fiscale de l'entreprise GEFIRE

Parcours 3 : Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers

Conseil de Gestion : avis favorable le 08/09/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Yannick BLANDIN ; Didier VALETTE ; Anthony MAYMONT

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit du financement et du patrimoine des entreprises	Yannick BLANDIN	yannick.blandin@uca.fr
Gestion juridique et fiscale de l'entreprise	Didier VALETTE	didier.valette@uca.fr
Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers	Anthony MAYMONT	anthony.maymont@uca.fr

Contact en scolarité : scola.doit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. - 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures - 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DFPE	2 mois	avant le 30 septembre N+1
M2 GEFIRE	2 mois	avant le 30 septembre N+1
M2 CMRJF	3 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Yannick BLANDIN, Didier VALETTE, Anthony MAYMONT

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3	30	X	

Master 1 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5	30	X	

MASTER 1 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

15 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Fondamentaux du droit des affaires 1	9													
		EC 1 : Instruments de paiement et de crédit		30	EVT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 1		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 3 : Instruments de paiement et de crédit - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 4 : Initiation à la recherche														
		UE 2 : Fiscalité et comptabilité	9													
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EVT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EVT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 3 : Environnement international des relations d'affaires	6													
		EC 1 : Droit international privé		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit du commerce international		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H	
UE 4 : Environnement civil des relations d'affaires 1	6															
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H			
EC 2 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H			
		30														
2	B	UE 1 : Fondamentaux du droit des affaires 2	12													
		EC 1 : Droit de la concurrence		30	EVT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté		30	EVT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 3 : Droit de la concurrence - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 4 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 2 : Environnement contentieux des relations d'affaires	6													
		EC 1 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit pénal des affaires		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H	
UE 3 : Environnement civil des relations d'affaires 2	9															
EC 1 : Droit approfondi des biens et techniques d'organisation du patrimoine		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M			

	EC 2 : Droit des successions		30	EvT		1	E	1H			1	E	1H
	EC 3 : Droit des libéralités		30	EvT		1	E	1H			1	E	1H
	UE 4 : Anglais 1	3											
	EC 1 : Business law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O	1	E et/ou O	
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
3	A	UE 1 : Financement des entreprises 1	12															
		EC 1 : Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 1		60	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 2 : Droit du financement et de l'investissement		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 3 : Institutions bancaires et financières		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		UE 2 : Patrimoine des entreprises 1	12															
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 2																
		EC 2 : Droit des opérations sur les fonds		120	EvT		1	A*	24H									
		EC 3 : Droit des baux commerciaux et professionnels																
		EC 4 : Droit et pratique des contrats de distribution																
		UE 3 : Anglais 2	3															
		EC 1 : Business Law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O							
		UE 4 : Atelier décriture	3															
EC 1 : Ateliers de professionnalisation (Rédaction de contrats)		30	EvC		2	E et/ou O		1	M									
		30																
4	B	UE 1 : Financement des entreprises 2	12															
		EC 1 : Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 2		60	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 2 : Droit approfondi des entreprises en difficulté 1		15	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 3 : Droit approfondi des entreprises en difficulté 2		15	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 4 : Personnes, famille et pratiques bancaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		UE 2 : Patrimoine des entreprises 2	9															
		EC 1 : Droit de la gestion patrimoniale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 2 : Culture et analyse financière		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 3 : Fiscalité bancaire, financière et patrimoniale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	9															
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		80	EvT		1	M et/ou S										
		EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours		10	EvT		1	A										
EC 3 : Méthodologie du rapport et du mémoire																		
		30																

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A* S3-UE2 : Epreuve libre de 24h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 2 semestre 3.

S4-UE3-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 1 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise - GEFIRE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Organisation de l'entreprise 1	12													
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 1		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD Matière au choix (1 parmi 2)		40	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Droit des régimes matrimoniaux		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 4 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 5 : Initiation à la recherche														
				UE 2 : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 1	12											
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires		40	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
				UE 3 : Vie de l'entreprise 1	6											
		EC 1 : Instruments de paiement et de crédit		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit international privé		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 3 : Droit du commerce international		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
EC 4 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H			
			30													
2	B	UE 1 : Organisation de l'entreprise 2	15													
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		40	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Aspects sociaux des restructurations		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 4 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
				UE 2 : Vie de l'entreprise 2	12											
		EC 1 : Droit de la concurrence		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit de la concurrence - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	

	EC 4 : Droit de la propriété industrielle		30	EvT		1	E	1H			1	E	1H
	UE 3 : Anglais 1	3											
	EC 1 : Business law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O	1	E et/ou O	
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise -GEFIRE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 1 : Organisation et vie de l'entreprise 1	12													
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 2														
		EC 2 : Droit des opérations sur les fonds														
		EC 3 : Droit des baux commerciaux et professionnels		120	EvT		1	A*	24H							
		EC 4 : Droit et pratique des contrats de distribution														
		EC 5 : Droit et pratique des contrats de la propriété industrielle														
		UE 2 : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 2	9													
		EC 1 : Comptabilité commerciale approfondie														
		EC 2 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise I (IS)		90	EvT		1	E*	6H							
		EC 3 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise II (TVA)														
EC 4 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise III (Fiscalité spéciale)																
UE 3 : Compléments de formation 2	6															
EC 1 : Déontologie des acteurs du droit des affaires		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
EC 2 : Ateliers de professionnalisation (Rédaction de contrats)		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
UE 4 : Anglais 2	3															
EC 1 : Business Law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O			1	E et/ou O						
			30													
4	B	UE 1 : Organisation et vie de l'entreprise 2	6													
		EC 1 : La place du salarié dans l'entreprise		20	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 2 : Protection sociale et prévoyance des dirigeants sociaux		20	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 3 : Optimisation juridique et fiscale de l'entreprise		20	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		UE 2 : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 3	12													
		EC 1 : Comptabilité consolidée		20	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 2 : Analyse financière de l'entreprise		30	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 3 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise I		20	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 4 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise II		20	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 5 : Contrôle et contentieux fiscal		30	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		UE 3 : Compléments de formation 3	3													
		EC 1 : Ateliers de professionnalisation (veille juridique)		15	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 2 : Vie universitaire : colloque, clinique juridique...		15	EvT		1	A								
UE 4 : Stage	9															

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

	EC 1 : Méthodologie de la recherche documentaire, accompagnement rédactionnel des travaux d'analyse et préparation aux présentations de rapports d'activité et de mémoire	10	EvC	2	E et/ou O	1	M	
	EC 2 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)	80	EvT	1	M et/ou S			
		30						

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A* S3-UE1 : Epreuve libre de 24h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE1 semestre 3.

E* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

S4 UE 3 EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 1 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Droit des affaires et conformité 1	15													
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Conformité et risques		40	EvT		1	E	2H				1	E	1H	
		EC 4 : Instruments de paiement et de crédit		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		UE 2 : Fiscalité et comptabilité	9													
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 3 : Droit international et éthique des affaires	6													
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Déontologie professionnelle et éthique		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
				30												
2	B	UE 1 : Droit des affaires et conformité 2	15													
		EC 1 : Droit de la concurrence		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit de la concurrence - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Droit de la propriété industrielle		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 4 : Economie bancaire et de l'assurance		40	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 5 : Initiation à la recherche														
		UE 2 : Entreprises et procédures	12													
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 4 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		UE 3 : Anglais	3													
		EC 1 : Business law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O			1	E et/ou O		1	E et/ou O	
		30														

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3	A	UE 1 : Fondamentaux juridiques et réglementaires	12														
		EC 1 : Droit des marchés financiers		40	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		EC 2 : Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance		40	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		EC 3 : Défaillances bancaires et financières		40	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		UE 2 : Fondamentaux économiques et financiers	12														
		EC 1 : Principes de la gestion des risques		40	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		EC 2 : Théories économiques des crimes financiers		40	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		EC 3 : Techniques avancées de détection des fraudes		40	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		UE 3 : Approches transversales	6														
		EC 1 : Responsabilité sociale de l'entreprise		30	EvC		2	E et/ou O		1	M						
EC 2 : Business and compliance		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O								
			30														
4	B	UE 1 : Environnement économique, juridique et financier	3														
		EC 1 : Introduction à la conformité et au contrôle interne															
		EC 2 : Le cadre législatif et réglementaire de la conformité		30	EvC		2	E et/ou O*		1	M*						
		EC 3 : Les réformes Bâle 2, Bâle 3 : contexte, contenu, conséquences															
		EC 4 : Certification AMF															
		UE 2 : Conformité et contrôle interne	6														
		EC 1 : La fonction conformité dans la banque		30	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Reporting en matière de conformité		30	EvT		1	E	3H								
		UE 3 : Gestion des risques	9														
		EC 1 : Expertise dans la prévention du risque de non-conformité		50	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Surveillance des risques de non-conformité		40	EvT		1	E	3H								
		UE 4 : Méthodologie	3														
		EC 1 : Méthodologie du mémoire universitaire		30	EvT		1	A									
UE 5 : Insertion professionnelle	9																
EC 1 : Apprentissage ou Contrat de professionnalisation ou Stage professionnel		90	EvT		1	M et/ou S											
			30														

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 1

S4-UE4 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Master mention DROIT CIVIL

Parcours 1 : Droit civil général
Parcours 2 : Culture juridique privé

Conseil de Gestion : avis favorable le 08/09/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Jean-François RIFFARD / Xavier PERROT**

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit civil général	Jean-François RIFFARD	j-francois.riffard@uca.fr
Culture juridique privé	Xavier PERROT	Xavier.PERROT@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. - 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures - 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Droit civil général	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 Culture juridique privé	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Jean-François RIFFARD, Xavier PERROT

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Droit civil général				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Culture juridique privé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Droit civil général				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Culture juridique privé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

MASTER 1 - Parcours Droit civil général

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit civil 1	6												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 2 : Environnement international	12												
		EC 1 : Droit international privé		50	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit international privé - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Fiscalité et comptabilité	6												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		UE 4 : Droit civil appliqué	6												
		EC 1 : Droit de la construction		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Projet tutoré/initiation à la recherche		20	EvT		1	A					1	A	
		EC 3 : Orientation professionnelle													
		30													
2	B	UE 1 : Droit civil 2	12												
		EC 1 : Droit des successions		80	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités													
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Affaires	9												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		Matière au choix (1 parmi 3)													
		EC 3 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Droit de la propriété industrielle		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
EC 5 : Droit de la concurrence		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		

UE 3 : Droit et environnement		6											
EC 1 : Droit rural		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
EC 2 : Droit de l'environnement		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
UE 4 : Anglais		3											
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

S1-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 - Parcours Droit civil général

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3	A	UE 1 : Droit de la famille et des biens	6														
		EC 1 : Droit approfondi des biens		30	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Droit approfondi patrimonial de la famille		30	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		UE 2 : Approche fondamentale	12														
		EC 1 : Grandes notions du droit privé		40	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit civil		40	EvT		1	E	1H								
		EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		40	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		UE 3 : Spécialisation et orientation professionnelle	9														
		EC 1 : Droit de la preuve		45	EvT		1	E	1H								
		Option au choix (1 parmi 4)															
		Option 1 : Orientation barreau															
		EC 2 : Droit commun du procès		45	EvT		1	E	1H								
		Option 2 : Orientation huissier															
		EC 3 : Voies d'exécution		45	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		Option 3 : Orientation notariale															
EC 4 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux		25	EvT		1	E	3H										
EC 5 : Droit des baux commerciaux et professionnels		20	EvT		1	E	1H										
Option 4 : Orientation recherche																	
EC 6 : Théorie du droit		45	EvT		1	E	3H										
UE 4 : Anglais	3																
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O								
		30															

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	UE 1 : Contrats et obligations	9									
		EC 1 : Droit approfondi des obligations		45	EvT		1	E	1H			
		EC 2 : Atelier de technique contractuelle		45	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 2 : Droit civil appliqué	6									
		EC 1 : Contentieux droit des assurances / Consommation		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Contentieux droit immobilier et de la construction		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 3 : Droit civil spécial	6									
		EC 1 : Droit approfondi des personnes et de la famille		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Droit approfondi des contrats spéciaux		30	EvT		1	E	1H			
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9									
		EC 1 : Organisation d'un colloque		10	EvT		1	A				
		EC 2 : Stage professionnel		80	EvT		1	M et/ou S				
		30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S4-UE4-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 1 - Parcours Culture juridique privé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit civil 1	12												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 3 : Droit de la construction		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 4 : Droit de la construction - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 2 : Environnement international	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Affaires et procédures 1	3												
		EC 1 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 4 : Culture juridique 1	9												
		EC 1 : Histoire de la pensée juridique		90	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Initiation à la recherche													
		30													
		UE 1 : Droit civil 2	6												
		EC 1 : Droit des successions		40	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD													
		UE 2 : Affaires et procédures 2	6												
		EC 1 : Droit de la propriété industrielle		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Modes alternatifs de règlement des différends		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Droit des entreprises en difficulté		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H

2	B	UE 3 : Culture juridique 2	15											
		EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		40	EvT		1	E	3H			1	E	1H
		EC 2 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	1	M	
		EC 3 : Histoire du droit international privé		30	EvT		1	E	1H			1	E	1H
		EC 4 : Histoire du droit international public		30	EvT		1	O	1H			1	E	1H
		EC 5 : Initiation à l'épistémologie du droit		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	1	M	
	UE 4 : Orientation et pratique professionnelle	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 - Parcours Culture juridique privé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3	A	UE 1 : Pensée juridique	6														
		EC 1 : Théorie du droit		30	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Philosophie du droit		30	EvT		1	E	3H								
		UE 2 : Droit public fondamental	9														
		EC 1 : Grandes notions du droit public		50	EvT		1	O									
		EC 2 : Histoire de la justice		40	EvC		2	E et/ou O			1	M					
		UE 3 : Droit privé fondamental	9														
		EC 1 : Grandes notions du droit privé		40	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Grandes notions du droit pénal		30	EvC		2	E et/ou O			1	M					
		EC 3 : Droit pénal comparé		20	EvC		2	E et/ou O			1	M					
		UE 4 : Anglais	3														
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O					
		UE 5 : Recherche	3														
EC 1 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
			30														
4	B	UE 1 : L'Etat et son environnement international	6														
		EC 1 : Fondements romains des droits européens		30	EvC		2	E et/ou O			1	M					
		EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		30	EvC		2	E et/ou O			1	M					
		UE 2 : Droit comparé	9														
		EC 1 : Droit privé comparé		30	EvT		1	E	1H								
		EC 2 : Droit public comparé		30	EvC		2	E et/ou O			1	M					
		EC 3 : Législations et politiques étrangères		30	EvT		1	A									

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

	UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	15									
	EC 1 : Stage de recherche (Mémoire)		150	EvT		1	M et/ou S				
	EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours										
		30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S4-UE2-EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Master JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES

Conseil de Gestion : avis favorable le 08/09/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Anne-Blandine CAIRE** / a-blandine.caire@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Réfèrent Pédagogique	Adresse e-mail

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TD	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	<p>Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.</p> <p>Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures - 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Justice, Procès et Procédures	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Réfèrent stage pour la formation : Anne-Blandine CAIRE

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-U3	30	X	
B	UE1-UE2-U3-UE4	30	X	

Master 2				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-U3-UE4-UE5-UE6	30	X	
B	UE1-UE2-U3-UE4	30	X	

MASTER 1 - Justice, Procès et Procédures

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Droit privé et procédure 1	12													
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		50	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		40	EvT		1	E	1H					1	E	1H
		UE 2 : Droit international et européen	6													
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	3H					1	E	1H
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H					1	E	1H
		UE 3 : Droit pénal et sciences criminelles 1	12													
		EC 1 : Criminologie		50	EvT		1	E	3H					1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal spécial		30	EvT		1	E	3H					1	E	1H
		EC 3 : Droit pénal spécial - TD		40	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
				30												
		UE 1 : Droit privé et procédure 2	15													
		EC 1 : Droit des successions		80	EvT		1	E*	3H					1	E*	1H
EC 2 : Droit des libéralités		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M			
EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		40	EvT		1	E	1H					1	E	1H		
EC 5 : initiation à la recherche																
UE 2 : Libertés et droits fondamentaux 1	6															
EC 1 : Droit international humanitaire		30	EvT		1	E	1H					1	E	1H		
EC 2 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	E	1H					1	E	1H		

2	B	UE 3 : Option Droit des affaires 1 ou culture générale 1	6												
		Option au choix (1 parmi 2)													
		Option 1 : Droit des affaires 1													
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		Option 2 : Culture générale 1													
		EC 3 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 4 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 4 : Anglais	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O		1	O
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 - Justice, Procès et Procédures

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

21 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 1 : Culture juridique et générale	3													
		EC 1 : Histoire de la justice		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		UE 2 : Contentieux et procédures	6													
		EC 1 : Droit commun du procès		30	EvT		1	E	3H							
		EC 2 : Droit de la preuve		30	EvT		1	E	1H							
		UE 3 : Libertés et droits fondamentaux 2	12													
		EC 1 : Libertés fondamentales, aspects de droit civil		120	EvT		1	Grand oral*								
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal														
		EC 3 : Libertés fondamentales, aspects de droit public														
		UE 4 : Option Droit des affaires 2 ou Culture générale 2	3													
		Option au choix (1 parmi 2)														
		Option 1 : Droit des affaires 2		30	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 1 : Déontologie des acteurs du droit des affaires														
		Option 2 : Culture générale 2		30	EvT		1	E	3H							
EC 2 : Théorie du droit																
UE 5 : Compléments de formation	3															
EC 1 : Techniques oratoires		30	EvT		1	A										
UE 6 : Anglais	3															
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O						
		30														
		UE 1 : Droit pénal et sciences criminelles 2	6													
		EC 1 : Droit pénal des mineurs		20	EvT		1	E	1H							
		EC 2 : Droit pénal international		20	EvT		1	E	1H							
		EC 3 : Criminologie approfondie		20	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		UE 2 : Monde contemporain	6													
		EC 1 : Droit du numérique et des pratiques numériques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	EC 2 : Grands problèmes contemporains		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 3 : Droit privé et procédure 3	6									
		EC 1 : Etude de dossiers contentieux		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Droit approfondi de la responsabilité		20	EvT		1	E	1H			
		EC 3 : Droit approfondi des personnes et de la famille		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	12									
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT		1	M et/ou S				
EC 2 : Concours d'éloquence judiciaire et/ou colloque						NE						
		30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

S3-UE5-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2022 - 2023**

Master mention DROIT NOTARIAL

Conseil de Gestion : avis favorable le 08/09/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Aurélia FAUTRE-ROBIN** ; aurelia.fautre-robin@uca.fr

Parcours	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
DROIT NOTARIAL	Aurélia FAUTRE-ROBIN	aurelia.fautre-robin@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TD	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	<p>Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.</p> <p>Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.</p> <p>-30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures</p> <p>-1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus</p>
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Droit notarial	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Aurélia FAUTRE-ROBIN

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Droit notarial				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	

Master 2 - Droit notarial				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 - UE6	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 - UE6 - UE7	30	X	

Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales du 28 avril 2008

(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018744158/>)

Pour présenter les épreuves orales d'admission, la moyenne des notes obtenues par le candidat aux épreuves écrites d'admissibilité doit être égale ou supérieure à 10 sur 20.

Le bloc B peut compenser le bloc A si et seulement si le bloc A est validé par une moyenne supérieure ou égale à 10/20

MASTER 1 DROIT NOTARIAL

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit civil 1	12												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 3 : Droit des obligations approfondi		40	EvT		1	O					1	O	
		UE 2 : Environnement international	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Fiscalité et comptabilité	6												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 4 : Droit civil spécial	6												
		EC 1 : Droit de la construction		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la construction - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		30													
2	B	UE 1 : Droit civil 2	12												
		EC 1 : Droit des successions		90	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 4 : Initiation à la recherche													
		UE 2 : Droit rural et environnement	9												
		EC 1 : Droit rural		50	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de l'environnement		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Droit des affaires	6												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 4 : Compléments de formation	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O		1	O
				30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 DROIT NOTARIAL

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

15 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3 : Admissibilité ¹	A	UE 1 : Droit notarial des personnes et de la famille	9														
		EC 1 : Droit extrapatrimonial de la famille et des personnes appliqué au notariat		90	EvT		1	E*	3H				1	E	1H		
		EC 2 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux															
		EC 3 : Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions															
		UE 2 : Droit notarial des contrats et des biens	6														
		EC 1 : Droit approfondi des biens		60	EvT		1	E*	3H				1	E	1H		
		EC 2 : Droit approfondi des contrats appliqué au notariat															
		UE 3 : Droit notarial commercial et des sociétés	6														
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés appliqué au notariat		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
		EC 2 : Droit des opérations sur les fonds		30	EvT		1	E*	1H				1	E	1H		
		EC 3 : Droit des baux commerciaux et professionnels															
		UE 4 : Droit international privé notarial	3														
		EC 1 : Droit international matrimonial et de la filiation		30	EvC		2	E et/ou O*		1	M		1	M			
		EC 2 : Droit international des successions															
		UE 5 : Compléments de formation	3														
EC 1 : Techniques de communication écrite et orale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M					
UE 6 : Anglais	3																
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O					
			30														

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée,

la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 h.

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Master ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours 1 : DASSS - Administration du secteur social

Parcours 2 : DASSS Management et administration du secteur social - 2e année

Parcours 3 : DASSS - Administration des établissements de santé

Parcours 4 : DASSS Management et administration des établissements de santé - 2e année

Conseil de Gestion : avis favorable le 08/09/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Agnès ROCHE / Sacha LEDUC

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Administration du secteur social	Agnès ROCHE Sacha LEDUC	agnes.roche@uca.fr sacha.leduc@uca.fr
Management et administration du secteur social		
Administration des établissements de santé		
Management et administration des établissements de santé		

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. - 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures - 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages

M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 AES parcours AES	1 mois	Avant le 30 septembre N+1
M1 AES parcours ASS	1 mois	
M2 AES parcours AES	2 mois	
M2 AES parcours MAES	2 mois	
M2 AES parcours ASS	2 mois	
M2 AES parcours MASS	2 mois	

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Agnès ROCHE, Sacha LEDUC

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Administration du secteur social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Administration des établissements de santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Administration du secteur social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Administration des établissements de santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Management et Administration du secteur social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Management et Administration des établissements de santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

MASTER 1 - Parcours Administration du secteur social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 15 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Fondamentaux juridiques	9													
		EC 1 : Droit approfondi du travail		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit de la sécurité sociale		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 3 : Droit de la sécurité sociale - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 2 : Questions sanitaires et sociales 1	9													
		EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 3 : Politiques publiques	6													
		EC 1 : Politiques publiques		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Politiques publiques - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 4 : Professionnalisation	6													
		EC 1 : Techniques d'enquêtes		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 2 : Communication orale		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
EC 3 : Initiation à la recherche																
		30														
		UE 1 : Cadres juridiques et comptables	9													
		EC 1 : Droit de la responsabilité administrative		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Gestion financière et comptable des organisations		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 3 : Gestion financière et comptable des organisations - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	

2	B	UE 2 : Questions sanitaires et sociales 2	12												
		EC 1 : Système de protection sociale en Europe		30	EvT		1	E	3H			1	E	1H	
		EC 2 : Système de protection sociale en Europe - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	1	M		
		EC 3 : Acteurs du secteur social		30	EvT		1	E	1H			1	E	1H	
		EC 4 : L'intervention sociale : histoire, sociologie, organisation		30	EvT		1	E	1H			1	E	1H	
		UE 3 : Professionnalisation	6												
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		60	EvT		1	M et/ou S				1	M et/ou S		
UE 4 : Anglais	3														
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
				30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 - Parcours Administration du secteur social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Questions sociales	9												
		EC 1 : Analyse des comportements déviants		60	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Analyse des comportements déviants - TD													
		EC 3 : Psychosociologie du travail		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9												
		EC 1 : Analyse financière		30	EvT		1	E	1H						
		EC 2 : GRH		30	EvT		1	E	1H						
		EC 3 : GRH - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9												
		EC 1 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 1		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Techniques d'enquêtes		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Note de synthèse dans le secteur social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 4 : Anglais	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O				
		30													
		UE 1 : Insertion, famille, dépendance et action publique	12												
		EC 1 : Enfance, famille et action publique		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Enfance, famille et action publique - TD													

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	EC 3 : Handicap, vieillesse et action publique	30	EvT		1	E	3H			
		EC 4 : Approche sociale du handicap et de la vieillesse	30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 5 : Exclusion, insertion et action publique	30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 6 : Exclusion, insertion et action publique TD									
		UE 2 : Recherche et pratique professionnelle	6								
		EC 1 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 2	30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Communication orale dans le secteur social	30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 3 : Stage	12								
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)	120	EvT		1	M et/ou S				
			30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 ou de 6
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 - Parcours Management et administration du secteur social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Questions sociales	9												
		EC 1 : Analyse des comportements déviants		60	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Analyse des comportements déviants - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Psychosociologie du travail													
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9												
		EC 1 : Analyse financière		30	EvT		1	E	1H						
		EC 2 : GRH		30	EvT		1	E	1H						
		EC 3 : GRH - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9												
		EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1		90	EvC		2	E et/ou O		1	M				
UE 4 : Anglais	3														
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O						
			30												
4	B	UE 1 : Insertion, famille, dépendance et action publique	12												
		EC 1 : Enfance, famille et action publique		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Enfance, famille et action publique - TD		30	EvT		1	E	3H						
		EC 3 : Handicap vieillesse action publique		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 4 : Approche sociale du handicap et de la vieillesse		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 5 : Exclusion, insertion et action publique		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 6 : Exclusion, insertion et action publique - TD													

Oral transversal
portant sur les
matières non validées
(hors rapport de stage,
mémoire, soutenance)

	UE 2 : Outils de professionnalisation	6								
	EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2		60	EvC		2	E et/ou O		1	M
	UE 3 : Stage	12								
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT		1	M et/ou S			
		30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 1 - Parcours Administration des établissements de santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 15 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Fondamentaux juridiques	9												
		EC 1 : Droit approfondi du travail		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la sécurité sociale		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la sécurité sociale - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 2 : Questions sanitaires et sociales 1	9												
		EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 3 : Politiques publiques	6												
		EC 1 : Politiques publiques		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Politiques publiques - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 4 : Professionnalisation	6												
		EC 1 : Techniques d'enquêtes		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 2 : Communication orale		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 3 : Initiation à la recherche													
		30													
		UE 1 : Cadres juridiques et comptables	9												
		EC 1 : Droit de la responsabilité administrative		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Gestion financière et comptable des organisations		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Gestion financière et comptable des organisations - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M

2	B	UE 2 : Questions sanitaires et sociales 2	12												
		EC 1 : Système de protection sociale en Europe		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Système de protection sociale en Europe - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : L'organisation sanitaire		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Acteurs du secteur social		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Professionnalisation	6												
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		60	EvT		1	M et/ou S					1	M et/ou S	
		UE 4 : Anglais	3												
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O			
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 ou de 6 h.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 - Parcours Administration des établissements de santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Administration des établissements sanitaires	9												
		EC 1 : Les établissements de santé		30	EvT		1	E	1H						
		EC 2 : Financement des établissements de santé		30	EvT		1	E	1H						
		EC 3 : Responsabilité des établissements		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 4 : Responsabilité des établissements - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9												
		EC 1 : Analyse financière		30	EvT		1	E	1H						
		EC 2 : GRH		30	EvT		1	E	1H						
		EC 3 : GRH - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9												
		EC 1 : Note de synthèse dans le secteur sanitaire		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 1		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Techniques d'enquêtes		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 4 : Anglais	3												
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O						
		30													

Oral transversal portant sur les matières non validées

4	B	UE 1 : Outils de direction	6										(hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
		EC 1 : Droits et devoirs des patients et praticiens		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Droits et devoirs des patients et praticiens - TD											
		EC 3 : Certification, évaluation, qualité		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 4 : Certification, évaluation, qualité - TD											
		UE 2 : Action de l'Etat	6										
		EC 1 : Handicap, vieillesse et action publique		30	EvT		1	E	3H				
		EC 4 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	6										
		EC 1 : Communication orale dans le secteur sanitaire		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 2		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 4 : Stage	12										
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT		1	M et/ou S					
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 - Parcours Management et administration des établissements de santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

27 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance								
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.						
3	A	UE 1 : Administration des établissements sanitaires	9																	
		EC 1 : Les établissements de santé		30	EvT		1	E	1H											
		EC 2 : Financement des établissements de santé		30	EvT		1	E	1H											
		EC 3 : Responsabilité des établissements		30	EvC		2	E et/ou O			1	M								
		EC 4 : Responsabilité des établissements - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M								
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9																	
		EC 1 : Analyse financière		30	EvT		1	E	1H											
		EC 2 : GRH		30	EvT		1	E	1H											
		EC 3 : GRH - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M								
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9																	
		EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1		90	EvC		2	E et/ou O			1	M								
		UE 4 : Anglais	3																	
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O								
		30																		
		UE 1 : Outils de direction	6																	
		EC 1 : Droits et devoirs des patients et praticiens		30	EvC		2	E et/ou O		1	M									
		EC 2 : Droits et devoirs des patients et praticiens - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M									
		EC 3 : Certification, évaluation, qualité		30	EvC		2	E et/ou O		1	M									

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	EC 4 : Certification, évaluation, qualité - TD	30	EvC	2	E et/ou O	1	M	
		UE 2 : Action de l'Etat	6						
		EC 1 : Handicap, vieillesse et action publique	30	EvT	1	E	3H		
		EC 4 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse	30	EvC	2	E et/ou O		1	M
		UE 3 : Outils de professionnalisation	6						
		EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	60	EvC	2	E et/ou O		1	M
		UE 4 : Stage	12						
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)	120	EvT	1	M et/ou S			
	30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Master RELATIONS INTERNATIONALES

Parcours 1 : Carrières internationales option présentiel
Parcours 2 : Carrières internationales option option distanciel

Conseil de Gestion : avis favorable le 08/09/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Marie-Elisabeth BAUDOIN et Frédéric CHARILLON**

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Carrières internationales option présentiel	Marie-Elisabeth BAUDOIN Frédéric CHARILLON	m-elisabeth.baudoin@uca.fr frederic.charillon@uca.fr
Carrières internationales option distanciel	Marie-Elisabeth BAUDOIN Frédéric CHARILLON	m-elisabeth.baudoin@uca.fr frederic.charillon@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. - 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures - 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 parcours Carrières internationales option Présentiel	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 parcours Carrières internationales option Distanciel	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Marie-Elisabeth BAUDOIN, Frédéric CHARILLON

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Carrières internationales				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Carrières internationales option présentiel				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

Master 2 - Parcours Carrières internationales option distanciel				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

MASTER 1 Relations internationales - Parcours Carrières internationales

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

21 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
1	A	UE 1 : Théorie	9														
		EC 1 : Théories constitutionnelles Matière au choix (1 parmi 2)		50	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
		EC 2 : Enjeux du développement durable		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
		EC 3 : Université d'été franco-tchèque		40	EvT		1	A					1	A			
		UE 2 : Les acteurs internationaux	6														
		EC 1 : Acteurs et réseaux de l'action internationale		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M		
		EC 2 : Droit des organisations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
		UE 3 : Politique et économie internationales	6														
		EC 1 : Théorie des relations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
		EC 2 : International Political Economy		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M		
		UE 4 : Droit européen et international	6														
		EC 1 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1 H				1	E	1H		
		EC 2 : Droit international public		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M		
		UE 5 : Optionnelle 1	3														
		Option au choix (1 parmi 2)															
		Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 1															
		EC 1 : Socio-histoire des organisations internationales		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M		
Option 2 : Carrières associatives 1																	
EC 2 : Droit des étrangers et de l'asile		30	EvT						1	M		1	O				
			30														

2	B	UE 1 : Droit constitutionnel	9											
		EC 1 : Les constitutions face aux enjeux du XXI ^e siècle		50	EvT		1	E	3H			1	E	1H
		EC 2 : Les constitutions face aux enjeux du XXI ^e siècle - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M	1	M	
		UE 2 : Analyse comparative	9											
		EC 1 : Constitutional comparative law		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	1	M	
		EC 2 : Systèmes politiques comparés		50	EvT		1	E	1H			1	E	1H
		EC 3 : Initiation à la recherche		10	EvT		1	A				1	A	
		UE 3 : Agenda politique international	9											
		EC 1 : Pensée stratégique		50	EvT		1	E	1H			1	E	1H
		EC 2 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		40	EvT		1	E	1H			1	E	1H
		UE 4 : Optionnelle 2	3											
		Option au choix (1 parmi 2)												
		Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 2												
		EC 1 : Histoire du droit international public		30	EvT		1	O	1H			1	E	1H
Option 2 : Carrières associatives 2														
EC 2 : Droit international humanitaire		30	EvT		1	E	1H			1	E	1H		
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S1-UE1-EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S2-UE2-EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 Relations internationales - Parcours Carrières internationales Option présentiel

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

42 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des exam			2 nd e chance						
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
3	A	UE 1 : Enjeux diplomatiques	6															
		EC 1 : Politique étrangère comparée		30	EvT		1	E	1H									
		EC 2 : L'action extérieure de l'Union Européenne		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		UE 2 : Nouvel agenda international	9															
		EC 1 : Human Rights in a Regional and Global context		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 2 : The international politics of technology and ecology		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 3 : Justice pénale internationale 1		30	EvT		1	E	1H									
		UE 3 : Transitions et reconstructions	6															
		EC 1 : Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 2 : Démocratie et processus électoraux		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		UE 4 : Méthodologie et recherche	6															
		EC 1 : Epistémologie		10	EvT		1	E	1 H									
		EC 2 : Grand oral		40	EvT		1	O										
		Matière au choix (1 parmi 2)																
		EC 3 : Méthodologie du mémoire		10	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 4 : Méthodologie du rapport de stage et exercice professionnalisant		10	EvT		1	A										
UE 5 : Optionnelle 3	3																	
Option au choix (1 parmi 2)																		
Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 3																		
EC 1 : Le facteur religieux dans les relations internationales		30	EvC		2					1	M							
Option 2 : Carrières associatives 3																		
EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés		30	EvT		1	E	1H											
		30																
UE 1 : Enjeux de sécurité	6																	
EC 1 : Intelligence et politique d'influence		30	EvC		2	E et/ou O				1	M							
EC 2 : Actualités des crises et conflits		30	EvC		2	E et/ou O				1	M							
UE 2 : Enjeux régionaux	9																	

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	EC 1 : Post-soviet Studies		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Du sous-développement au développement durable		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 3 : Espace méditerranéen		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 4 : Législations et politiques étrangères		10	EvT		1	A				
		UE 3 : Enjeux mondiaux	3									
		EC 1 : Situations de post-conflit		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Justice pénale internationale 2		10	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9									
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		80	EvT		1	M et/ou S				
		EC 2 : Organisation d'un colloque ; participation aux Observatoires		10	EvT		1	A				
		UE 5 : Optionnelle 4	3									
		Option au choix (1 parmi 2)										
		Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 4										
		EC 1 : Cas pratique de sécurité		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
Option 2 : Carrières associatives 4												
EC 2 : Clinique des droits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S3-UE4-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ; P : participation

S4-UE2-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ; P : participation

S4-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ; P : participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 Relations internationales - Parcours Carrières internationales Option distanciel

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

42 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des exam			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Enjeux diplomatiques	6												
		EC 1 : Politique étrangère comparée		30	EvT		1	E	1H						
		EC 2 : L'action extérieure de l'Union Européenne		30	EvC		2	E et/ou O			1	M			
		UE 2 : Nouvel agenda international	9												
		EC 1 : Human Rights in a Regional and Global context		30	EvC		2	E et/ou O			1	M			
		EC 2 : The international politics of technology and ecology		30	EvC		2	E et/ou O			1	M			
		EC 3 : Justice pénale internationale 1		30	EvT		1	E	1H						
		UE 3 : Transitions et reconstructions	6												
		EC 1 : Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales		30	EvC		2	E et/ou O			1	M			
		EC 2 : Démocratie et processus électoraux		30	EvC		2	E et/ou O			1	M			
		UE 4 : Méthodologie et recherche	6												
		EC 1 : Epistémologie		10	EvT		1	E	1 H						
		EC 2 : Grand oral		40	EvT		1	O							
		Matière au choix (1 parmi 2)													
		EC 3 : Méthodologie du mémoire		10	EvC		2	E et/ou O			1	M			
EC 4 : Méthodologie du rapport de stage et exercice professionnalisant		10	EvT		1	A									
UE 5 : Optionnelle 3	3														
Option au choix (1 parmi 2)															
Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 3															
EC 1 : Le facteur religieux dans les relations internationales		30	EvC		2					1	M				
Option 2 : Carrières associatives 3															
EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés		30	EvT		1	E	1H								
		30													
UE 1 : Enjeux de sécurité	6														
EC 1 : Intelligence et politique d'influence		30	EvC		2	E et/ou O				1	M				
EC 2 : Actualités des crises et conflits		30	EvC		2	E et/ou O				1	M				
UE 2 : Enjeux régionaux	9														

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	EC 1 : Post-soviet Studies		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Du sous-développement au développement durable		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 3 : Espace méditerranéen		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 4 : Législations et politiques étrangères		10	EvT		1	A					
		UE 3 : Enjeux mondiaux	3										
		EC 1 : Situations de post-conflit		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Justice pénale internationale 2		10	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9										
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		80	EvT		1	M et/ou S					
		EC 2 : Organisation d'un colloque ; participation aux Observatoires		10	EvT		1	A					
		UE 5 : Optionnelle 4	3										
		Option au choix (1 parmi 2)											
		Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 4											
		EC 1 : Cas pratique de sécurité		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		Option 2 : Carrières associatives 4											
EC 2 : Clinique des droits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S3-UE4-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE2-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2022 - 2023**

Master mention ADMINISTRATION PUBLIQUE

Parcours 1 : Carrières Publiques Option Droit Des Affaires des Collectivités Publiques

Parcours 2 : Carrières Publiques Option Droit Public Approfondi

Parcours 3 : Sécurité Publique

Parcours 4 : Culture Juridique

Conseil de Gestion : avis favorable le 08/09/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention :

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
M1 Carrières Publiques M2 Carrières Publiques option DDACP M2 Carrières Publiques option DPA	Christophe TESTARD Sébastien DEFIX Anne JACQUEMET-GAUCHE	christophe.testard@uca.fr sebastien.defix@uca.fr anne.jacquemet-gauche@uca.fr
Culture juridique public	Rémi OULION	remi.oulion@uca.fr
Sécurité publique	Claire MARLIAC, Loïc EYRIGNAC	Claire.MARLIAC@uca.fr Loic.EYRIGNAC@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EVC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 CP option DDACP	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 CP parcours DPA	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 CP parcours SP	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 CP parcours CUJUPU	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Christophe TESTARD, Sébastien DEFIX, Anne JACQUEMET-GAUCHE, Rémi OULION, Claire MARLIAC, Loïc EYRIGNAC

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Carrières Publiques				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Culture Juridique Public				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Sécurité Publique				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Carrières Publiques Option DDACP				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Carrières Publiques Option DPA

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

Master 2 - Parcours Culture Juridique Public

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Sécurité Publique

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5-UE6	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

MASTER 1 Administration publique Parcours Carrières publiques

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : L'Etat	12												
		EC 1 : Théories constitutionnelles		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la décentralisation		40	EvT		1	O					1	O	
		EC 3 : Droit de la décentralisation - TD		40	EvC		2	E et/ou O			1	M	1	M	
		UE 2 : L'économie publique	12												
		EC 1 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit public économique		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit public économique - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M	1	M	
		EC 4 : Droit public de la concurrence		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Options	6												
		Matières au choix (2 parmi 4)													
		EC 1 : Origines historiques du droit administratif		30	EvT		1	O	1H				1	E	1H
		EC 2 : Théorie des relations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Droit des étrangers et de l'asile		30	EvT		1	O					1	O	
EC 4 : Enjeux du développement durable		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
		30													
2	B	UE 1 : L'administration	12												
		EC 1 : Droit de la fonction publique		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la responsabilité administrative		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la responsabilité administrative - TD		40	EvC		2	E et/ou O			1	M	1	M	
		UE 2 : Les moyens publics	9												
		EC 1 : Droit des travaux publics		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des contrats publics		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit des contrats publics - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M	1	M	

UE 3 : Développement durable	6												
EC 1 : Droit de l'environnement		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
EC 2 : Politiques de l'environnement		20	EvT		1	O					1	O	
EC 3 : Contentieux de l'environnement		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
UE 4 : Compétence linguistique	3												
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
	30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 Administration publique Parcours Carrières publiques Option Droit public approfondi

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
3	A	UE 1 : Droit public approfondi 1	12															
		EC 1 : Droit constitutionnel approfondi		70	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit public		50	EvT		1	E	1H									
		UE 2 : Pensée juridique	12															
		EC 1 : Théorie du droit		60	EvT		1	E	3H									
		EC 2 : Philosophie du droit		60	EvT		1	E	3H									
		UE 3 : Spécialisation juridique	3															
		Matière au choix (1 parmi 2)																
		EC 1 : Finances publiques et fiscalité locale		30	EvT		1	E	1H									
		EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés		30	EvT		1	E	1H									
UE 4 : Recherche juridique 1	3																	
EC 1 : Méthodologie du mémoire		20	EvC		2	E et/ou O			1	M								
EC 2 : Rédaction d'un article collectif		10	EvT		1	A												
			30															
4	B	UE 1 : Droit public approfondi 2	9															
		EC 1 : Droit administratif approfondi		40	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 2 : Droit international public approfondi		20	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 3 : Procédure administrative contentieuse		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		UE 2 : Perspectives juridiques	6															
		EC 1 : Droit public comparé		20	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 3 : Législations et politiques étrangères		10	EvT		2	A										
		UE 3 : Recherche juridique 2	9															
		EC 1 : Méthodologie du mémoire et de l'oral		20	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 2 : Stage de recherche (Mémoire)		50	EvT		1	M et/ou S										
		EC 3 : Grand oral		20	EvT		1	O										
		UE 4 : Projet et pratique	3															
		Matière au choix (1 parmi 2)																
EC 1 : Réalisation de projet		30	EvT		1	A												
EC 2 : Clinique des droits		30	EvC		2	E et/ou O			1	M								
UE 5 : Compétence linguistique	3																	
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O								
			30															

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S3 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 4 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 Administration publique Parcours Carrières publiques Option Droit des affaires des collectivités publiques

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 1 : L'action contractuelle et des collectivités publiques	9													
		EC 1 : Droit de la commande publique		10	EvT		1	E	1H							
		EC 2 : Droit de la commande publique : études approfondies		30	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 3 : Opérations d'aménagement		20	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 4 : Grand oral		30	EvT		1	O								
		UE 2 : La valorisation des ressources des collectivités publiques	9													
		EC 1 : Valorisation des propriétés publiques		40	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 2 : Etude de cas en propriété intellectuelle		20	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 3 : Finances publiques et fiscalité locale		30	EvT		1	E	1H							
		UE 3 : Environnement et développement durable	6													
		EC 1 : Les grands principes du droit des transports														
		EC 2 : Politiques publiques de mobilité durable														
		EC 3 : Service public local des mobilités		60	EvT		1	E*	1H							
		EC 4 : Les contrats de service public de la mobilité														
		EC 5 : Les entreprises publiques de la mobilité														
UE 4 : Suivi de projet de collectivités publiques et recherche	3															
Matière au choix (1 parmi 2)																
EC 1 : Gestion et financement de projet 1		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
EC 2 : Méthodologie du mémoire		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
UE 5 : Anglais	3															
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O						
		30														
4	B	UE 1 : Les collectivités publiques et le développement	9													
		EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme		10	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 2 : Droit et pratique de l'urbanisme : études approfondies		10	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 3 : Droit et pratique des services publics		20	EvT		1	E	1H							
		EC 4 : Droit et pratique des travaux publics : études approfondies		10	EvT		1	A								
		EC 5 : Droit des entreprises et des participations publiques		10	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 6 : Grand oral		30	EvT		1	O								
		UE 2 : Les litiges des collectivités publiques	9													
		EC 1 : Contentieux contractuels		20	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 2 : Contentieux de l'urbanisme : études de cas		10	EvC		2	E et/ou O			1	M				
EC 3 : Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne		10	EvC		2	E et/ou O			1	M						

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EC 4 : Contentieux pénal des affaires publiques		10	EvT		1	E	1H			
EC 5 : Contentieux des travaux publics		10	EvT		1	A				
EC 6 : Résolution amiable des différends		10	EvT		1	A				
EC 7 : Procédure administrative contentieuse		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	3									
Matière au choix (1 parmi 3)										
EC 1 : Gestion et financement de projet 2 - option projet collectif		30	EvT		1	A				
EC 2 : Clinique des droits		30	EvT		1	A				
EC 3 : Méthodologie du mémoire et de l'oral		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
UE 4 : Stage et rapport de stage	9									
EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage		90	EvT		1	M et/ou S				
	30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE

S4 UE 1 EC 4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 2 EC 5 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 2 EC 6 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 3 EC 1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 3 EC 2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 1 Administration publique Parcours Culture juridique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Culture juridique 1	12												
		EC 1 : Histoire de la pensée juridique		70	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Origines historiques du droit administratif		50	EvT		1	O					1	O	
		UE 2 : L'Etat	9												
		EC 1 : Théories constitutionnelles		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la décentralisation		30	EvT		1	O					1	O	
		EC 3 : Droit de la décentralisation - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 3 : Economie publique	9												
		EC 1 : Droit public économique		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit public économique - TD		30	EvC		2	E et/ou O					1	M	
EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
			30												
2	B	UE 1 : Culture juridique 2	9												
		EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Initiation à l'épistémologie du droit		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : L'action de l'Etat	9												
		EC 1 : Droit de la fonction publique		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des contrats publics		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit des contrats publics - TD		10	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 4 : Droit de la responsabilité administrative		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 5 : Droit de la responsabilité administrative - TD		10	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
UE 3 : Droit international	9														
EC 1 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		

EC 2 : Histoire du droit international public		30	EvT		1	O				1	O	
EC 3 : Histoire du droit international privé		30	EvT		1	E1H				1	O	
UE 4 : Langues	3											
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O
	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 - Administration publique Parcours Culture juridique public

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences															
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance							
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.					
3	A	UE 1 : Pensée juridique	6																	
		EC 1 : Théorie du droit		30	EVT		1	E	3H											
		EC 2 : Philosophie du droit		30	EVT		1	E	3H											
		UE 2 : Droit public fondamental	9																	
		EC 1 : Grandes notions du droit public		50	EVT		1	O												
		EC 2 : Histoire de la justice		40	EvC		2	E et/ou O			1	M								
		UE 3 : Droit privé fondamental	9																	
		EC 1 : Grandes notions du droit privé		40	EVT		1	E	3H											
		EC 2 : Grandes notions du droit pénal		30	EvC		2	E et/ou O			1	M								
		EC 3 : Droit pénal comparé		20	EvC		2	E et/ou O			1	M								
		UE 4 : Langues	3																	
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O								
UE 5 : Recherche	3																			
EC 1 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		30	EvC		2	E et/ou O			1	M										
		30																		
4	B	UE 1 : L'Etat et son environnement international	6																	
		EC 1 : Fondements romains des droits européens		30	EvC		2	E et/ou O			1	M								
		EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		30	EvC		2	E et/ou O			1	M								
		UE 2 : Droit comparé	9																	
		EC 1 : Droit privé comparé		30	EVT		1	E	1H											
		EC 2 : Droit public comparé		30	EvC		2	E et/ou O			1	M								
		EC 3 : Législations et politiques étrangères		30	EVT		1	A												
		UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	15																	
		EC 1 : Stage de recherche (Mémoire)		150	EVT		1	M et/ou S												
		EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours																		
		30																		

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S4-UE2-EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 1 Administration publique Parcours Sécurité publique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Pouvoirs publics	12												
		EC 1 : Théories constitutionnelles		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la décentralisation		40	EvT		1	O					1	O	
		EC 3 : Droit de la décentralisation - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Sécurité publique 1	12												
		EC 1 : Droit pénal spécial		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal spécial - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Acteurs de la sécurité publique		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Options	6												
		Matières au choix (2 parmi 3)													
EC 1 : Criminologie		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H		
EC 2 : Théorie des relations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
EC 3 : Droit des étrangers et de l'asile		30	EvT		1	O					1	O			
		30													
2	B	UE 1 : Responsabilité	12												
		EC 1 : Droit de la fonction publique		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la responsabilité administrative		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la responsabilité administrative - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Sécurité publique 2	9												
		EC 1 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la peine		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Procédure pénale - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 3 : Droit européen	6												
		EC 1 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
EC 2 : Droit pénal européen		30	EvT		1	O					1	O			
UE 4 : Compétence linguistique	3														
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O			
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 Administration publique Parcours Sécurité publique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

24 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Droit pénal	9												
		EC 1 : Droit pénal général		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Délinquance économique et financière		30	EVT		1	E	1H						
		EC 3 : Droit pénal comparé		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Libertés et droits fondamentaux	6												
		EC 1 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal		60	EVT		1	Grand oral*							
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit public													
		UE 3 : Organisation des forces de sécurité	6												
		EC 1 : Organisation des forces de sécurité interne		30	EVT		1	E	1H						
		EC 2 : Organisation des forces de sécurité externe		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 4 : Identification du phénomène criminel	3												
		EC 1 : Identification du phénomène criminel		30	EVT		1	E	1H						
		UE 5 : Préparation aux concours de la sécurité publique	3												
		EC 1 : Méthodologie		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
UE 6 : Anglais	3														
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O						
			30												
4	B	UE 1 : Actualités des crises et des conflits	3												
		EC 1 : Actualités des crises et des conflits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Renouveau de la sécurité publique	6												
		EC 1 : Les enjeux de la sécurité publique		60	EVT		1	Grand oral*							
		EC 2 : Les forces du contrôle de la sécurité publique													
		EC 3 : Le contrôle des forces de la sécurité publique													
		UE 3 : Droit pénal approfondi	9												
		EC 1 : Procédure pénale approfondie		30	EVT		1	E	3H						
		EC 2 : Procédure pénale approfondie - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 4 : Droit et pratique des services publics	3												

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

	EC 1 : Droit et pratique des services publics		30	EVT		1	E	1H			
	UE 5 : Vision pratique de la sécurité publique	9									
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire) ou Clinique des droits		90	EVT		1	M				
		30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Master mention DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Conseil de Gestion : avis favorable le 08/09/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Farah SAFI - farah.safi@uca.fr**

Parcours, Niveau ...	Réfèrent Pédagogique	Adresse e-mail

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. - 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures - 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DPSC	2 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Réfèrent stage pour la formation : Farah SAFI

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours X				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours X				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

MASTER 1 - Droit pénal et sciences criminelles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Unité fondamentale 1	15													
		EC 1 : Droit pénal spécial		80	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H	
		EC 2 : Droit pénal spécial approfondi		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Droit pénal spécial - TD		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 4 : Droit de la preuve														
		UE 2 : Unité complémentaire 1	9													
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit des obligations approfondi		60	EvT		1	O					1	O		
		EC 3 : Initiation à la recherche														
		UE 3 : Unité optionnelle 1	6													
		Matière au choix (1 parmi 2)														
		EC 1 : Philosophie du droit		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
EC 2 : Criminologie		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H			
			30													
		UE 1 : Unité fondamentale 2	18													
		EC 1 : Droit pénal des affaires		80	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Procédure pénale - TD		60	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Droit pénal européen		40	EvT		1	O					1	O		
		UE 2 : Unité complémentaire 2	6													
		EC 1 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit pénal du travail		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	

2	B	UE 3 : Unité optionnelle 2	3												
		Matière au choix (1 parmi 3)													
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		30	EvT		1	O					1	O	
		EC 3 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	O					1	O	
		UE 4 : Anglais	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

MASTER 2 - Droit pénal et sciences criminelles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences														
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance						
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.				
3	A	UE 1 : Unité fondamentale 1	15																
		EC 1 : Droit pénal fondamental 1		80	EvT		1	E	3H										
		EC 2 : Droit pénal constitutionnel		40	EvT		1	E ou O	1H ou O										
		EC 3 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal		30	EvT		1	E	1H										
		UE 2 : Unité complémentaire 1	6																
		EC 1 : Délinquance économique et financière		20	EvT		1	E	1H										
		EC 2 : Grandes notions du droit pénal		40	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		UE 3 : Unité optionnelle 1	6																
		Matières au choix (2 parmi 3)																	
		EC 1 : Droit pénal de l'environnement		30	EvT		1	A											
		EC 2 : Histoire de la justice		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		EC 3 : Droit pénal comparé		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		UE 4 : Unité recherche 1	3																
		EC 1 : Organisation d'un colloque																	
EC 2 : Séminaire d'études et de recherche		30	EvT		1	A													
			30																
	B	UE 1 : Unité fondamentale 2	9																
		EC 1 : Droit pénal fondamental 2																	
		EC 2 : Droit pénal des médias		90	EvT		1	Grand oral*											
		EC 3 : Droit de la peine																	
		UE 2 : Unité complémentaire 2	6																
		EC 1 : Procédure pénale approfondie		15	EvT		1	E	3H										
		EC 2 : Procédure pénale approfondie - TD		15	EvC		2	E et/ou O			1	M							
EC 3 : Droit pénal médical		30	EvT		1	A	1H ou O												

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	UE 3 : Unité optionnelle 2	3								
	Matière au choix (1 parmi 2)									
	EC 1 : Droit pénal des mineurs		30	EvT		1	E	1H		
	EC 2 : Droit pénal international		30	EvT		1	O			
	UE 4 : Unité recherche 2	9								
	EC 1 : Stage de recherche (Mémoire)		90	EvT		1	M et/ou S			
	UE 5 : Anglais	3								
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O	
		30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

S3-UE3-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S3-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
 - pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.
- Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves